

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 17 septembre 2024

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Patricia Van Walle – Mme Christine Mauel – M. Mourad Sahli – Mme la Présidente.	
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	2
Question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les détails des dividendes perçus par Wallonie Entreprendre via ses participations et à leur contribution au budget régional ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christie Morreale – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet du Gouvernement de mettre fin à sa participation dans Ethias ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christie Morreale – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réponse à apporter à la suspension de l'investissement du groupe Nuode en Wallonie » ;	
Question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suspension par le groupe Nuode de son projet d'investissement en Wallonie ».....	4
Intervenants : Mme la Présidente – M. Mourad Sahli – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Gardier à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les éventuelles mesures économiques visant à soutenir les commerces lors des travaux d'infrastructures routières à Spa ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'encouragement de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des entreprises wallonnes ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Mourad Sahli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la réforme du dispositif APE sur les communes » ;	
Question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les déclarations de M. le Ministre sur la non-indexation des subventions du dispositif APE dans le secteur public et ses conséquences sur l'emploi » ;	
Question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes du secteur non marchand face à une nouvelle réforme du dispositif APE ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Germain Mugemangango – M. Mourad Sahli – Mme Bénédicte Linard – Mme Anne Laffut – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dejardin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la cessation de la production de Copeland à Welkenraedt, le désarroi de ses travailleurs et l'avenir économique du site » ;	
Question orale de M. Mockel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fermeture de la ligne de production sur le site de Copeland à Welkenraedt » ;	

Question orale de Mme Mauel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation de Copeland à Welkenraedt ».....	16
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Freddy Mockel – Mme Christine Mauel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les travaux d'intérêt général obligatoires pour les demandeurs d'emploi ».....	19
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement des entreprises agréées dans le secteur des titres-services » ;	
Question orale de Mme Van Walle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les projets du Gouvernement concernant les titres-services ».....	21
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Patricia Van Walle – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les projets de territoires zéro chômeur de longue durée » ;	
Question orale de M. Tzanetatos à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet des territoires zéro chômeur de longue durée ».....	23
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – M. Nicolas Tzanetatos – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Martin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les déclarations de M. le Ministre concernant la nouvelle approche en matière d'intégration sur le marché du travail ».....	25
Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Martin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la prise en charge des travailleurs wallons impactés par le plan social d'Audi Brussels ».....	27
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suppression de certains opérateurs dans le paysage de la formation ».....	29
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le piratage de données de 70 000 usagers de Wallangues et la sécurité numérique ».....	31
Intervenants : Mme la Présidente – M. Mourad Sahli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	32
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	32
Intervenants : Mme la Présidente.	
Interpellations et questions orales retirées.....	32
Intervenants : Mme la Présidente.	
LISTE DES INTERVENANTS	33
ABRÉVIATIONS COURANTES	34

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Olivier de Wasseige, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48, paragraphe 2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

Je vous informe que la présidence de cette commission revient au groupe PS. Y a-t-il une suggestion ?

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je propose Mme Tillieux.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Je déclare Mme Tillieux élue présidente.

(Applaudissements)

M. le Président (doyen d'âge). – Il nous revient à présent de procéder à l'élection de deux vice-présidents.

La première vice-présidence revient au groupe MR. Y a-t-il une suggestion ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – On propose M. Maillen.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare M. Maillen premier vice-président de la commission.

(Applaudissements)

La seconde vice-présidence revient au groupe PS. Y a-t-il une suggestion ?

La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Nous proposons Mme De Rodder.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare Mme De Rodder deuxième vice-présidente de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je cède à présent la parole à Mme la Présidente Tillieux.

(Applaudissements)

(Mme Tillieux, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour la confiance octroyée à la présidence de notre commission. Je remercie également les vice-présidents pour leur belle coordination dans le cadre des travaux qui vont nous occuper durant cette première session de la législature. Je me réjouis de me retrouver ici avec vous et d'enclencher des débats plus que cruciaux pour l'avenir de notre belle Région.

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Morreale

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,

sur « les détails des dividendes perçus par
Wallonie Entreprendre via ses participations et
à leur contribution au budget régional »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les détails des dividendes perçus par Wallonie Entreprendre via ses participations et à leur contribution au budget régional ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, Wallonie Entreprendre détient des participations en capital dans un certain nombre d'entreprises. Certaines d'entre elles sont bénéficiaires et versent des dividendes à leurs actionnaires. Wallonie Entreprendre va bénéficier dès lors de ces dividendes à hauteur de ses participations.

Pourriez-vous nous communiquer les montants par entreprise des dividendes perçus par Wallonie Entreprendre pour les années 2020, 2021, 2022, 2023, et obtenir les dernières informations en date, en y regroupant les anciens outils ? En effet, avant Wallonie Entreprendre, il y a eu un regroupement de plusieurs opérateurs : la SRIW, la SOGÉPA et la SOWALFIN.

Au regard de ces montants par année, pouvez-vous communiquer la part de capital détenue par Wallonie Entreprendre dans chacune de ces entreprises ?

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé sous la précédente législature dans des efforts structurels de plus de 600 millions d'euros. À combien s'élèvent les dividendes comptabilisés dans ces efforts structurels ?

Quels sont les dividendes de 2020 jusqu'aux derniers ? Quelle part de capital détenons-nous ? Dans les efforts structurels que le précédent Gouvernement s'était engagé à réaliser, à quelle hauteur les dividendes réalisés pour Wallonie Entreprendre s'intègrent-ils dans cet effort structurel ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, tout d'abord, je

souhaite vous présenter des excuses pour cette question qui avait été déposée sous forme écrite, mais dans l'effervescence des vacances, de la mise en place du cabinet, je n'ai pu répondre dans les temps. Je vais donc le faire oralement avec plaisir.

Madame la Députée, les dividendes perçus entre 2020 et 2022 par les trois structures que vous avez évoquées et qui ont fusionné pour former Wallonie Entreprendre, puis en 2023 et 2024 par Wallonie Entreprendre elle-même, s'élèvent à plusieurs à plusieurs dizaines de millions d'euros pour près de ses 80 participations dans des entreprises de toutes tailles : des plus grandes, des moyennes, des start-up.

En 2020, le total des dividendes versés à Wallonie Entreprendre s'est élevé à près de 24 millions d'euros. Autant dire que c'est un montant faible, mais c'était l'année du début de la crise sanitaire et les sociétés, à juste titre, ont souhaité limiter un maximum les dividendes pour conserver leur trésorerie ; ce qui explique le faible montant de l'année 2020.

En 2021, le montant total des dividendes s'est élevé à 65 millions d'euros.

En 2022, il s'est élevé à 80 millions d'euros.

En 2023, les dividendes perçus par Wallonie Entreprendre ont atteint 93,5 millions d'euros.

L'année 2024 étant toujours en cours, je ne suis pas en mesure de vous donner les chiffres précis, mais ils seront bien évidemment à votre disposition. Comme vous le savez, d'ici quelques jours ou quelques semaines, nous aurons un conclave et cela fera partie aussi des éléments du conclave.

Les plus gros dividendes versés à Wallonie Entreprendre proviennent des participations les plus importantes : Ethias, Safran ou encore Prayon.

Les comptes annuels de ces entreprises sont publiés à la Banque-carrefour des entreprises.

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2022, la SRIW a distribué un dividende de 30 millions d'euros à son actionnaire principal, soit la Région wallonne.

En 2023, Wallonie Entreprendre a distribué également un dividende de 30 millions d'euros. Concernant les dividendes comptabilisés dans les efforts structurels par le précédent Gouvernement, ils s'élèvent aujourd'hui à 22,5 millions d'euros.

Voilà, Madame la Députée, de façon exhaustive, les réponses aux questions que vous m'avez posées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour vos réponses. Effectivement, je ne vous en fais pas grief. C'est le début de la mise en place du cabinet et je trouve logique qu'il y ait parfois....

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Je vais essayer que cela n'arrive plus.

Mme Christie Morreale (PS). – J'ai connu cela aussi. Il n'y a pas de difficulté avec cela pour le moment.

Merci, Monsieur le Ministre. Cela montre qu'il y a eu effectivement une augmentation des dividendes et que les choix de Wallonie Entreprendre dans le placement et dans l'investissement de ces entreprises sont un bon choix parce que, ces entreprises, c'est du *win-win* : en même temps, elles se développent, comme on l'a vu avec Safran qui ramène et qui relocalise une partie de ses ailettes d'avion, mais aussi avec Ethias qui a des dividendes aussi importants et qui, grâce à la diversification, se développe avec des centaines d'emplois à la clé en Wallonie. Je trouverais donc intéressant que, dans le cadre du conclave budgétaire, vous puissiez continuer à miser sur la croissance des entreprises dans lesquelles Wallonie Entreprendre continue de s'investir afin de contribuer à l'effort collectif et réinjecter une partie aussi dans l'économie. Dans le cadre du Plan de relance, par exemple, il avait été dit qu'il n'y avait pas trop d'emplois publics en Wallonie – je vous invite d'ailleurs à voir les conclusions qui avaient été transmises à l'ensemble du Gouvernement –, mais qu'il fallait créer aussi de l'emploi privé en plus. Ces montants-là pourraient servir à développer de l'économie pour répondre aussi aux besoins d'atteindre un taux d'emploi qui est supérieur à celui que nous avons aujourd'hui. C'est un véritable enjeu que nous partageons.

Question orale de Mme Morreale

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « le projet du Gouvernement de mettre fin à sa participation dans Ethias »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet du Gouvernement de mettre fin à sa participation dans Ethias ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, ni dans le programme électoral du MR ni des Engagés, on ne trouvait de mention de vente du capital détenu au sein d'Ethias par le Gouvernement wallon. La Déclaration de politique régionale mentionne en toutes lettres, je cite : « Il sera proposé d'étudier l'opportunité d'une fusion entre Ethias et Belfius. »

Ce point de la DPR est renforcé par les déclarations que vous avez tenues lors de plusieurs interventions dans la presse encore à la fin du mois d'août, qui ont suscité pas mal de réactions, notamment de la part des dirigeants de Belfius, mais aussi de P&V, qui ont annoncé qu'ils étaient clairement intéressés par cette opération.

Nous venons d'avoir les résultats extrêmement positifs d'Ethias, avec des dividendes qui sont encore confortés par rapport aux années précédentes et qui reviennent notamment à la Région – pour parts, je pense, pour une trentaine de pour cent.

Quel serait l'impact pour la Wallonie si elle devait se dessaisir de sa participation dans Ethias ? Quel impact sur les dividendes structurels pour la Région ? Quel impact aussi pour l'emploi – puisque nous avons un pouvoir de décision et un siège social situés en Wallonie ?

Quels sont aujourd'hui les contacts du Gouvernement avec Wallonie Entreprendre au sujet de la possibilité de se séparer d'Ethias ? Quelles réflexions ont été entamées, et avec qui ? Une analyse financière est-elle en cours ? Des discussions existent-elles au sein du Gouvernement ? Cette décision de se séparer d'Ethias est-elle révocable sur la base d'un certain nombre d'éléments positifs ?

J'en suis convaincue, se séparer d'Ethias aurait des conséquences déplorables pour l'emploi en Wallonie, pour les sièges de décision, pour la qualité du travail réalisé.

Parfois, les intentions existent, pas toujours la réalisation. C'est la raison pour laquelle j'aurais souhaité que vous expliquiez la méthodologie que vous vous êtes fixée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, merci. Vous parlez d'intentions et vous avez lu attentivement la Déclaration de politique régionale, qui prévoit non pas la fusion, mais d'étudier l'opportunité d'une fusion entre Ethias et Belfius. Je pense que cela répond déjà au cœur de votre question. On l'a dit par rapport aux entreprises participées dans leur ensemble : il n'y a pas de tabou, et une entreprise n'est pas l'autre.

On doit évidemment veiller aux projets industriels, aux projets dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt des municipalités, si l'on parle du secteur bancaire ou du secteur de l'assurance. C'est ce qui doit nous guider aussi. Aujourd'hui, dans beaucoup de secteurs – industriel, bancaire ou assurantiel –, il y a aussi des phénomènes de consolidation que l'on ne doit pas non plus négliger. Mais tout cela pourrait être plus fort demain plutôt que plus faible demain, dans un contexte européen ou international.

Il y a aussi un contexte budgétaire que l'on connaît. On en a déjà beaucoup parlé hier lundi. On doit aussi accepter que l'on parle de mesures ou de dispositifs qui pourraient, d'une façon ou d'une autre, avoir des conséquences pour les finances publiques wallonnes. La vente d'une entreprise participée a des conséquences. Vous l'avez dit aussi, on a parlé des dividendes tout à l'heure. En tant que ministre de l'Économie, j'estime que les dividendes font partie d'une réflexion plus globale. Je dis « sans tabou », mais aussi sans dogme, je peux vous rassurer.

Il y a également une particularité avec Belfius : ce n'est pas une entreprise comme une autre puisque c'est une entreprise 100 % publique, comme l'est d'ailleurs Ethias. Quand vous demandez s'il y aura des conséquences, des inquiétudes par rapport à l'emploi, je pense qu'on n'en est pas là. On en est au stade d'étudier l'opportunité. Cela veut dire étudier l'opportunité que cela puisse se faire ou que cela ne puisse pas se faire. Vous comprendrez que je serai attentif, dans toute hypothèse et quelles que soient les entreprises, aux centres de décision et à l'emploi.

Le Gouvernement a été formé il y a deux mois. On a commencé à travailler, mais vous comprendrez aussi qu'il est trop tôt aujourd'hui pour avoir des résultats, et même une méthodologie.

Vous parlez de contacts avec Wallonie Entreprendre, mais, à ce stade, on ne lui a pas donné d'ordre ni d'injonctions. Cela fait d'abord partie d'une réflexion, et nous verrons comment nous pourrions en effet réfléchir à cette opportunité de la meilleure façon.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour vos éléments de réponse. La manière dont on interprète la Déclaration de politique régionale, la manière dont on la perçoit, c'est comme une vision un peu dogmatique. C'est dire : « On va vendre des entreprises publiques, on va céder à la pression ». Moi-même – qui étais dans le gouvernement précédent –, j'ai parfois senti les pressions d'opérateurs bancaires comme Belfius, qui souvent disaient : « On peut vous aider, mais ne vendriez-vous pas vos parts chez Ethias ? »

C'est une entreprise qui se porte bien, qui se diversifie et qui a été particulièrement soutenante dans

le cadre des catastrophes que l'on a connues, que ce soit le covid-19 ou les inondations. C'est également un partenaire d'une loyauté et d'une proactivité remarquable.

Aujourd'hui, poser cette question peut donc être perçu comme quelque chose d'assez violent. J'imagine que vous êtes également sous pression par rapport aux besoins dont la Région peut avoir besoin et aux grands opérateurs bancaires comme Belfius. Je vous invite cependant à ne pas céder aux sirènes. Si des opérations comme celle-là donnent l'impression de gagner facilement de l'argent, cela peut avoir des impacts désastreux en termes d'emplois et de prise de décision sur le court et le moyen terme. Je vous invite donc à la plus grande vigilance, pas uniquement par respect vis-à-vis des travailleurs, mais aussi pour le développement économique de la Wallonie.

Question orale de M. Sahli

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « la réponse à apporter à la suspension de l'investissement du groupe Nuode en Wallonie »

Question orale de M. de Wasseige

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « la suspension par le groupe Nuode de son projet d'investissement en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- M. Sahli, sur « la réponse à apporter à la suspension de l'investissement du groupe Nuode en Wallonie » ;
- M. de Wasseige, sur « la suspension par le groupe Nuode de son projet d'investissement en Wallonie ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, dans le cadre du Plan de relance et dans l'optique de soutenir l'émergence d'un écosystème de production et de recyclage de batteries, votre prédécesseur avait lancé, en collaboration avec Wallonie Entreprendre, un appel à projets visant à soutenir à hauteur de 50 millions d'euros les investissements dans la filière émergente à haut potentiel stratégique et économique pour la Wallonie.

Au terme de celui-ci, près de 700 millions d'euros d'investissement avaient été sélectionnés, dont 500 millions pour le projet proposé par le groupe Nuode. Celui-ci, Monsieur le Ministre, devait également être porteur d'emplois avec près de 400 emplois industriels directs qui auraient pu être créés.

Votre prédécesseur, M. Borsus, déclarait d'ailleurs : « Le potentiel de développement des batteries est immense et il est essentiel que la Wallonie se positionne pour saisir cette nouvelle opportunité avec des perspectives de réindustrialisation de son sol, de croissance économique, de création d'emplois, d'expertise et d'un besoin stratégique d'indépendance autant que de la nécessité de normes de production plus respectueuses de l'environnement ». Il n'en sera a priori rien, Monsieur le Ministre, car Nuode a annoncé suspendre ses activités en Europe, et donc son projet d'investissement en Wallonie.

Monsieur le Ministre, avez-vous entretenu des contacts avec le groupe Nuode quant à ce projet d'envergure situé en Wallonie ? Cette suspension suggère-t-elle un retrait pur et simple ? Ce projet faisant partie intégrante des programmes d'actions prioritaires du Plan de relance de la Wallonie, quelles solutions sont envisagées quant à l'intervention wallonne auprès des lauréats de l'appel à projets ?

Enfin, un projet complémentaire est-il sélectionnable s'il devait retirer son intention d'investir sur notre territoire ? Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'avancer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce samedi 7 septembre, nous apprenions que le groupe chinois Nuode avait indiqué dans un courrier transmis aux autorités wallonnes cet été la suspension de ses projets d'investissement en Europe pour cause d'incertitude. Le projet principal porte sur la construction d'une usine dédiée à la production de feuilles de cuivre composant des batteries pour les véhicules électriques sur le site de Dour. Ce projet, d'une capacité annuelle de 30 000 tonnes, devrait représenter un investissement de 500 millions et la création de 510 emplois, dont 450 emplois locaux.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de plus d'informations sur les raisons de la suspension de ces projets ? Les services de Wallonie Entreprendre et de l'AWEx ont-ils pris des contacts avec la société afin de dissiper l'incertitude évoquée par l'investisseur, et avec quel résultat ? Devons-nous craindre un abandon définitif de cet investissement majeur ?

Ce projet prenait place dans un appel à projets initié par votre prédécesseur visant à créer un écosystème dans le domaine des batteries, ce qui a évidemment beaucoup de sens. Sept projets avaient été retenus pour

un investissement total de 713 millions d'euros et la création de 613 emplois. Le projet de Nuode, faut-il le rappeler, en constitue le plus important. La suspension met-elle en péril la création de cet écosystème ? Pouvez-vous faire le point sur les autres projets sélectionnés ?

Enfin, ce projet avait été retenu dans la liste des projets communiquée à la Commission européenne dans le cadre de la stratégie RepowerEU. Quelles seront les conséquences de cette suspension sur ce financement européen ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Messieurs les Députés, le groupe Nuode a effectivement annoncé à ses partenaires wallons la décision de son conseil d'administration de suspendre – j'insiste – son projet d'investissement et de construction d'une usine en Europe et plus particulièrement en Wallonie. La raison avancée est liée à un marché international instable qui touche le secteur des batteries et notamment les films de cuivre, produit phare de l'entreprise, comme M. de Wasseige l'a dit. Cette situation dépasse le cadre de la Wallonie, affectant toute l'industrie avec plusieurs projets européens de *gigafactories* également suspendus ou annulés.

Des contacts réguliers ont été maintenus entre les représentants de Nuode et les services wallons en charge d'accompagner ce projet, que ce soit Wallonie Entreprendre ou l'AWEx, et ce, tout au long de l'année 2024, ainsi qu'à la suite de l'annonce de la suspension du projet puisque, comme je l'ai dit, c'est une suspension. À ce stade, il ne s'agit pas d'un abandon du projet, même si la nouvelle n'est pas bonne. Malgré ce travail d'accompagnement de nos opérateurs wallons, l'évolution du marché a malheureusement eu raison des arguments présentés par la Wallonie.

Le groupe Nuode a salué ses partenaires wallons pour leur collaboration et a signalé qu'il pourrait reconsidérer la Wallonie comme premier choix en Europe si les conditions de marché s'améliorent. C'est tout de même un élément important. Cependant, à ce stade, il est difficile de mesurer si ce projet européen verra ou pas le jour, même si tout a été fait pour maximiser les chances de voir ce projet se concrétiser en Wallonie. La chaîne de valeur des batteries reste une réelle opportunité pour notre Région dans l'optique de réindustrialisation nécessaire et ambitieuse que nous défendons.

Nous continuerons, via nos services – Wallonie Entreprendre, l'AWEx ou MecaTech – à soutenir cet écosystème – pour répondre à la question de M. Sahli – en accentuant la sensibilisation, l'accompagnement et le financement de projets en lien avec la transition

énergétique. Le développement d'un écosystème local dans une chaîne de valeur clé pour la transition énergétique est un travail de longue haleine et la suspension de ce projet ne remet pas en cause la volonté wallonne de s'y inscrire.

Pour répondre à M. de Wasseige, concernant les autres projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Wallonie Entreprendre en 2023, plusieurs sont toujours en cours de développement. Un des lauréats est en phase de financement, tandis que les discussions se poursuivent pour les autres ; certains avec un financement wallon, d'autres non. La suspension du projet de Nuode ne remet pas en cause notre volonté d'investir dans cette filière via Wallonie Entreprendre. La dynamique autour de celle-ci reste forte et toutes les options pour poursuivre le développement de cette industrie en Wallonie sont et seront demain examinées.

Enfin, en ce qui concerne la subvention accordée au groupe Nuode dans le cadre de la stratégie RepowerEU, l'entreprise y a renoncé. Des discussions vont avoir lieu avec la Commission européenne afin de réaffecter ce budget à des initiatives en faveur de la transition énergétique et de la relocalisation industrielle en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il vient de nous fournir et je note trois éléments importants : la décision de suspendre et de ne pas abandonner – je pense qu'il faut garder cela en tête –, des contacts réguliers entre le groupe Nuode et les services du Gouvernement continuent, et le groupe considère la Wallonie comme partenaire prioritaire.

Je vous encourage à aller dans ce sens parce que l'Europe et la Wallonie ont besoin de ce levier de réindustrialisation pour booster la compétitivité et l'emploi au niveau wallon. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, l'industrie a toujours été une réelle force historique de la Wallonie. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour ne pas rater cette belle occasion.

Je me permets d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, sur le caractère essentiel du soutien à l'émergence – et vous l'avez rappelé – d'un écosystème de production et de recyclage de batteries pour le redéploiement économique de notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. De fait, on peut être un peu moins inquiet quand vous parlez de suspension et non d'abandon.

J'espère que les contacts et la situation internationale permettront que le groupe Nuode reconsidère son projet. Je suis rassuré d'entendre que s'il le reconsidère, son intention serait de le faire en Wallonie ; vous avez dit que la Wallonie serait en première ligne. Je suis également rassuré du fait que le groupe a salué les bonnes relations entre eux, Wallonie Entreprendre et l'AWEx.

Sur le volet plus large, je suis satisfait d'entendre que l'écosystème continuera d'être soutenu et qu'il n'y a pas de remise en cause à ce niveau. C'est une bonne décision dès lors que tous les projets autour des batteries sont clés et qu'avoir une certaine autonomie wallonne dans ce domaine est un élément important dans le cadre de la réindustrialisation nécessaire de la Wallonie et de la non-dépendance par rapport à d'autres opérateurs.

Je suis content d'entendre qu'il y aura une potentielle réaffectation de la subvention à laquelle Nuode a décidé de renoncer, ce qui me paraît correct.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le suivi de ce dossier.

Question orale de M. Gardier

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les éventuelles mesures économiques visant à soutenir les commerces lors des travaux d'infrastructures routières à Spa »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les éventuelles mesures économiques visant à soutenir les commerces lors des travaux d'infrastructures routières à Spa ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Monsieur le Ministre, la mobilité est un enjeu colossal et important pour les villes en général ainsi que pour les habitants. En ce qui concerne la ville de Spa, c'est également un enjeu très important pour les nombreux touristes qui visitent chaque année notre ville thermale et touristique.

Le plus gros projet en la matière n'est autre que la traversée de la ville. Il s'agit de poursuivre l'aménagement d'une liaison sécurisée pour la mobilité douce et la création d'espaces de convivialité allant du rond-point Amaury Delrez – c'est-à-dire à côté de la Villa Royale – jusqu'à la rue de la Sauvenière.

La ville de Spa a saisi l'opportunité d'ajouter ses voiries à ce projet ambitieux du Service public de

Wallonie. Ce chantier doit durer de nombreux mois et aura, durant certaines phases, un impact direct sur les commerçants spadois, sur l'accessibilité aux commerces, mais aussi sur le parking de ceux-ci.

Monsieur le Ministre, existe-t-il des aides pour soutenir les commerçants durant de telles périodes de travaux devant leur devanture ? Dans la positive, quelles sont-elles ? Les commerçants seront-ils contactés par le Service public de Wallonie pour les aider à remplir les formulaires ad hoc ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, les bonnes affaires et les travaux publics font rarement bon ménage. Même si – vous le soulignez d'ailleurs – ce sont des travaux importants pour rendre la ville de Spa encore plus attractive, plus commerciale et plus touristique, comme dans tous les travaux, il y a un mauvais moment à passer. Ce mauvais moment dure parfois plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années.

Que cela concerne les commerçants, les artisans ou encore le secteur HORECA, un petit coup de pouce pour amortir le choc est nécessaire. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques années, j'avais fait adopter par le Parlement le cadre juridique permettant de mettre sur pied un mécanisme d'indemnisation en cas de travaux publics. En date du 13 septembre 2024, presque cinq ans jour pour jour après l'entrée en vigueur de ce mécanisme, pas moins de 2 467 dossiers ont ainsi été indemnisés pour un montant total de 13,878 millions d'euros. Les commerçants spadois pourront donc en bénéficier, et ce, moyennant certaines conditions.

La mesure d'indemnisation est ouverte à toutes les entreprises, en ce compris les indépendants personnes physiques qui disposent de moins de dix travailleurs, dont l'activité requiert un contact direct avec la clientèle et qui sont enregistrées à la Banque-carrefour des entreprises à l'adresse des travaux. Les travaux concernés sont les ouvertures de voiries qui rendent difficile – voire impossible – l'accès à l'établissement – soit à son parking, soit encore aux places de parking situées directement devant le commerce. C'est le périmètre ; il faut, à un moment donné, mettre également des limites, sinon cela devient intenable sur le volet budgétaire. C'est une mesure claire.

Si l'indépendant remplit l'ensemble des conditions, il a droit à une indemnité de 100 euros par jour d'activité entravée avec un plafond fixé à 7 000 euros par an.

Enfin, concernant la procédure à proprement parler, pas de paperasse inutile. La demande d'indemnisation doit être introduite via l'application mobile Wallinco que j'invite l'ensemble des commerçants spadois

impactés à télécharger gratuitement. Les commerçants impactés par les travaux doivent également se rendre sur le site web indemnites-compensatoires.be qui reprend notamment un guide pratique ainsi que les différentes étapes à réaliser pour introduire leur demande et vérifier son bon suivi.

Concernant l'information aux commerçants, la Direction des implantations commerciales du Service public de Wallonie Économie se tient à disposition de la Ville de Spa pour tout complément d'information et met à disposition des autorités communales des flyers explicatifs à distribuer aux commerçants concernés via le site web ediwall.wallonie.be.

Ce sont les informations que je peux vous donner, même si ce n'est jamais assez par rapport à ce que les commerçants subissent par rapport aux travaux. Néanmoins, c'est un coup de pouce nécessaire dans ces conditions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse claire, détaillée, explicative, qui va permettre de donner une réponse à des commerçants inquiets. Ce sera une partie de la réponse, mais ce volontarisme et cette prise en compte réelle de leurs difficultés étaient bien nécessaires. Merci de l'avoir précisé de cette manière.

Question orale

de M. Sahli

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « l'encouragement de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des entreprises wallonnes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'encouragement de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des entreprises wallonnes ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, l'entreprise de recrutement Robert Half a mené récemment une enquête sur les trois Régions – la Flandre, Bruxelles et la Wallonie – sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par le personnel de grandes entreprises et de PME. Les résultats de cette étude concernent 500 employeurs et 1 000 employés, et sont reliés dans un article du *Soir* du 2 septembre passé.

Un constat global est que l'utilisation de l'intelligence artificielle devient de plus en plus répandue au sein du personnel, encouragé par les directions : 40 % des employeurs encourageraient leur personnel à y recourir. On voit toutefois des différences selon les facteurs, comme l'âge des utilisateurs ou la taille de l'entreprise. Par ailleurs, un peu moins de femmes que d'hommes l'utilisent au quotidien.

En 2023, dans le cadre du programme DigitalWallonia4.ai, l'Agence numérique a effectué une analyse de l'intelligence artificielle dans le cadre de sa veille technologique. Peut-on effectuer une comparaison entre les deux analyses en pointant les atouts et les faiblesses des acteurs économiques en Wallonie ?

Dans la foulée de l'action de vos prédécesseurs, vous annoncez devoir mettre l'accent sur les PME, facilitant ainsi le développement concret de nouveaux produits et services. Cela sera utile, étant donné que l'intelligence artificielle semble y être moins implantée. Comment entendez-vous innover dans ce sens par rapport à vos prédécesseurs ?

Pour conclure, comment entendez-vous gérer au mieux le recours à l'intelligence artificielle, tant au regard de la législation européenne, entrée officiellement en vigueur le 1^{er} août de cette année, que dans le cadre de ses conséquences potentielles sur la politique de l'emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, en novembre 2023, l'Agence du numérique a lancé une étude d'impact suite à l'accompagnement d'une centaine de projets d'intelligence artificielle menés dans le cadre du programme DigitalWallonia 4.ai. Cette étude visait à évaluer la répercussion des projets d'intelligence artificielle, comprendre les freins, les accélérateurs et les actions engagées par les entreprises après un accompagnement en intelligence artificielle.

Les résultats de cette analyse ne sont pas comparables avec celle de Robert Half, étant donné que l'une aborde l'adoption de l'intelligence artificielle par les collaborateurs, et l'autre se concentre sur l'impact d'un projet d'intelligence artificielle en entreprise.

Néanmoins, ces deux analyses convergent au sujet de la formation. Qu'il s'agisse d'un projet d'intégration ou d'utilisation de solutions prêtes à l'emploi telles que ChatGPT, il est indispensable que le personnel acquière les compétences pour comprendre le fonctionnement d'une machine, faire preuve d'esprit critique et d'ingéniosité, afin de tirer les bons enseignements et de prendre les décisions éclairées.

En effet, les technologies en intelligence artificielle ne s'apparentent plus à des programmes informatiques réservés aux chercheurs, aux programmeurs ou aux geeks. Non, elles sont facilement accessibles aux PME, au quotidien, aux entreprises de toutes tailles. Nos PME en prennent d'ailleurs progressivement conscience puisque deux tiers des projets rencontrés dans les dispositifs d'accompagnement DigitalWallonia4.ai sont portés par de très petites et moyennes entreprises.

L'intelligence artificielle au service des PME est donc un sujet d'une importance cruciale pour moi. Mon ambition, au travers du programme DigitalWallonia4.ai, est :

- d'amplifier l'accompagnement des entreprises dans l'exploration de projets en intelligence artificielle ;
- de renforcer le déploiement de solutions impactantes et responsables ;
- d'accentuer la formation du personnel afin d'accroître le développement de produits et services.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la législation européenne, appelée AI Act, soulève de nouveaux enjeux. En effet, les organisations ne sont majoritairement pas conscientes des changements et des investissements à opérer pour se conformer aux exigences européennes. Ma volonté est d'informer et de soutenir les acteurs économiques du territoire dans l'adéquation aux législations en matière d'intelligence artificielle afin de favoriser les projets d'innovation responsable et durable. Ainsi, dès février 2025, la législation européenne impose aux fournisseurs, aux utilisateurs de solutions en intelligence artificielle de prendre les mesures pour former leur personnel à une certaine maîtrise des outils.

Pour pouvoir répondre à la montée en compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous renforçons les collaborations avec les acteurs de la formation afin de remonter les besoins du terrain, d'étoffer l'offre et la visibilité auprès des entreprises et organisations publiques du territoire.

Aussi, des obligations de formation sont intégrées dans le cadre des accompagnements du programme DigitalWallonia4.ai.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Je remercie M. le Ministre. C'est un sujet auquel il porte manifestement de l'intérêt. Il a tout mon soutien sur ce point parce qu'il est essentiel que l'intelligence artificielle soit au service des PME.

Cependant, je me permets d'attirer l'attention de M. le Ministre sur la nécessité de contrôler cette intelligence artificielle et de respecter le cadre européen pour que celles et ceux qui, demain, devront faire usage de cette intelligence artificielle le fassent à bon escient.

Il faut que cela profite à l'emploi et aux entreprises wallonnes.

**Interpellation
de M. Mugemangango
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « l'impact de la réforme du dispositif APE
sur les communes »**

**Question orale
de M. Sahli
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « les déclarations de M. le Ministre sur la
non-indexation des subventions du dispositif
APE dans le secteur public et ses conséquences
sur l'emploi »**

**Question orale
de Mme Linard
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « les inquiétudes du secteur non marchand
face à une nouvelle réforme du dispositif APE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- M. Mugemangango, sur « l'impact de la réforme du dispositif APE sur les communes » ;
- M. Sahli, sur « les déclarations de M. le Ministre sur la non-indexation des subventions du dispositif APE dans le secteur public et ses conséquences sur l'emploi » ;
- Mme Linard, sur « les inquiétudes du secteur non marchand face à une nouvelle réforme du dispositif APE ».

Mme Laffut se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, beaucoup de communes sont inquiètes concernant une idée défendue par votre Gouvernement dans sa Déclaration de politique régionale, à savoir la non-indexation d'une partie des points APE. Ces points ont trait à la promotion de l'emploi et soutiennent toute une série d'emplois qui se trouvent notamment dans les communes. Cela représente quand même 50 000 équivalents temps plein, dont 20 000 dans les pouvoirs locaux. Il s'agit d'emplois dans les CPAS,

dans les communes, il s'agit de puéricultrices, d'aides-soignants, d'éducateurs ; des emplois qui sont essentiels à ce qu'une ville puisse être agréable à vivre et qu'elle puisse répondre aux besoins essentiels.

La grande inquiétude est de savoir si vous n'allez pas indexer une partie de ces points APE. Cela va-t-il mettre à mal ces emplois qui sont dans les communes ? L'analyse qui consiste à dire que les emplois qui sont dans les communes, dans les CPAS, et cetera, ne seront pas indexés en termes de soutien est-elle juste ? Ces emplois seront-ils mis en danger ? Voilà pour le premier élément.

Le second élément, c'est que si c'était le cas, si vous répondez oui à la première question, la conséquence est qu'il y aurait une pression importante sur les communes. Ces communes vont soit devoir décider de se départir de ces emplois ou de compenser sur le plan financier le manque à gagner pour que ces emplois restent effectifs dans les communes. Et là, on va être confronté à un double message. Le message au niveau de l'ensemble du Gouvernement qui dit qu'il va y avoir une pression fiscale moindre dans les années à venir. Mais finalement, dans les communes, il va plutôt y avoir une pression fiscale supplémentaire vu que pour pouvoir boucler le budget, certaines communes vont se tourner vers les poches des citoyens.

Les emplois qui sont subsidiés dans les communes sont-ils en danger par rapport à votre réforme ? Quelles sont les mesures qui seront prises pour soutenir les communes pour éviter qu'elles se tournent vers plus de taxation sur leurs citoyens ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, durant les vacances d'été, vous avez fait beaucoup de déclarations, notamment sur les APE. Vous avez, ainsi, indiqué : « Nous devons maîtriser l'envolée budgétaire avec la non-indexation des APE dans les pouvoirs publics. On me dit que l'on va licencier dans les communes. Je ne le pense pas ».

En effet, si la Déclaration de politique régionale garantit, lors du transfert prévu des budgets APE vers les ministres fonctionnels, une indexation des moyens pour le secteur non marchand – vous maintenez cela –, elle ne prévoit pas d'indexation pour les APE dans le secteur public.

On le sait – vous le savez aussi, parce que vous êtes un municipaliste –, les communes emploient de nombreux travailleurs APE dans des écoles, dans des crèches, les services de secours, le secteur culturel, le secteur sportif. Comment cette baisse des moyens prévus pour les pouvoirs locaux ne se traduira-t-elle pas par des licenciements, comme vous l'avez déclaré, alors que les subventions APE ne couvrent que des charges salariales ? Tout le reste est déjà pris en charge par les

pouvoirs locaux. D'autres mesures sont-elles envisagées en parallèle pour compenser ce manque de moyens ?

Ce sont là des questions auxquelles nous sommes confrontés. Nous aurions aimé, Monsieur le Ministre, avoir quelques précisions de votre part pour essayer d'avancer sur ce dossier, sachant qu'il a fait l'objet de réformes soutenues, notamment, par le groupe MR lors de la dernière législature et concertées avec l'ensemble des secteurs. Il est essentiel de rassurer le personnel qui travaille dans le cadre de ce statut.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un plaisir de vous retrouver dans des circonstances différentes, mais pour travailler encore ensemble, je l'espère. Plus de 65 000 travailleurs sont concernés par les Aides à la promotion de l'emploi en Wallonie : pour plus de 28 000 dans le secteur non marchand et plus de 38 000 dans les pouvoirs locaux, ce qui correspond environ à 44 000 équivalents temps, dont 70 % sont des femmes. Autant dire que ces aides à l'emploi concernent des travailleurs qui sont, en fait, des travailleuses.

Le Gouvernement précédent avait réalisé une réforme ambitieuse, qui à la fois pérennisait les emplois et aussi remettait un cadre budgétaire permettant de maîtriser l'évolution de ce dispositif. Néanmoins, des besoins supplémentaires de soutien dans certains secteurs, et particulièrement – je sais que cela vous tient à cœur – dans le développement des 5 000 nouvelles places en crèches que vous annoncez avec votre Gouvernement et qui sont tant attendues sur le terrain, nécessiteront une action volontariste de votre part.

La Déclaration de politique régionale de votre Gouvernement indique que « le budget APE sera transféré vers les ministres fonctionnels, ainsi que les moyens liés à leur politique. Le Gouvernement chargera chaque ministre fonctionnel d'évaluer les politiques d'emploi dans ses compétences. Sur la base de ces évaluations, le ministre négociera avec le secteur concerné un décret Emploi et ses arrêtés ».

Nous avons également appris – mes collègues l'ont déjà évoqué – que le Gouvernement allait procéder à un gel de l'indexation des subventions APE pour les pouvoirs locaux. C'est une aberration, si l'on veut soutenir nos communes qui sont déjà extrêmement sous pression, entre autres, en raison des cotisations en lien avec les pensions.

Des associations, des crèches et des communes sont fortement préoccupées par ces déclarations : la DPR reste relativement floue, mais est de nature à inquiéter les gestionnaires de projet qui ont vu dans la dernière réforme APE une manière de stabiliser les financements.

Les secteurs, s'ils confirment les besoins croissants de soutien, ne sont pas demandeurs d'une nouvelle réforme, alors que la précédente a été mise en œuvre il y a moins de deux ans. Réformer une nouvelle fois le dispositif remet de l'incertitude dans des secteurs qui peinent parfois à boucler des financements. On peut légitimement craindre un éclatement de la politique de l'emploi entre différents secteurs, dont certains risquent de pâtir lors du transfert de ces aides.

Monsieur le Ministre, quels sont vos projets concernant les aides APE ? Que prévoyez-vous comme transfert vers les départements fonctionnels des différents ministres ?

Quels moyens complémentaires allez-vous proposer, entre autres, pour les 5 000 places en crèches que votre Gouvernement annonce ?

Quelle cohérence allez-vous assurer entre les différents départements ? Comment la concertation avec les secteurs va-t-elle être garantie ?

À quel terme voyez-vous cette nouvelle réforme ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, c'est en effet une nouvelle législature, mais les méthodes du PTB n'ont apparemment pas changé. Créer des inquiétudes, faire des procès d'intention, à l'entame d'une nouvelle législature je trouve que c'est un peu particulier.

Toutefois, vous ne devez pas vous inquiéter. Je pense que ce débat sera de nouveau sur la table du Gouvernement. Il va revenir précisément et complètement sur la table du Parlement aussi. Il faut raison garder.

Je vous entends aussi, Monsieur Sahli, en disant que les réformes ont été votées. Je vous invite à relire toutes nos déclarations sur les points d'attention qui avaient été émis lors des réformes précédentes.

Je voudrais simplement rappeler – et personne ne l'a fait aujourd'hui – le mécanisme des APE. Au départ, c'était un soutien temporaire, on était dans une situation complètement différente à celle d'aujourd'hui. On avait mis ce système en place parce qu'il n'y avait pas d'emplois. Aujourd'hui, je ne sais pas si je dois le rappeler, mais le problème n'est pas le manque d'emplois, c'est le manque de main-d'œuvre. Dès lors, on ne peut pas non plus vouloir continuer à travailler de la même manière et en même temps essayer de redresser la Wallonie sans prendre le temps de se poser sur des réformes qui sont vraiment importantes.

J'invite alors tout le monde à laisser le Gouvernement fraîchement installé à se pencher sur la question et à l'analyser avec méthode, avec efficacité,

pour voir dans quelle mesure on peut créer des réformes structurelles. Cela ira évidemment dans l'intérêt de tous les Wallons. Je vais simplement demander au ministre ce qu'il en est. Cette réforme sera-t-elle étudiée dans le cadre du conclave budgétaire ? C'est ma seule question pour cette interpellation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames et Messieurs les Députés, on pourra me reprocher beaucoup de choses, mais pas de vous surprendre en matière de réforme APE, puisque – Monsieur Sahli, vous l'avez dit – il y a une réforme sous la précédente législature. Il y en a eu une sous la législature encore avant, qui malheureusement n'a pas pu aboutir, mais je ne vais pas revenir sur les conditions pour lesquelles cela n'a pas pu se faire.

Deuxième élément, pendant cinq ans, je vais vous entendre systématiquement, dans l'opposition, par rapport à des mesures qui vont faire mal. Puis, la veille de la discussion budgétaire, ce sera : « Vous doutez des mesures, vous manquez de courage pour prendre des mesures, comment va-t-on respecter la trajectoire budgétaire ». On l'a dit, on va prendre des mesures par rapport à toute une série de dispositifs et sans faire mal. Je vais vous rassurer, j'ai été mandataire local, Mme Laffut l'est aussi : les communes ne vont pas mourir par rapport à la réforme APE, même si l'on touche à l'indexation.

Je connais beaucoup de communes et, par rapport à la politique de personnel, il faut peut-être d'abord lutter contre l'absentéisme, avoir une gestion des ressources humaines plus à l'écoute des travailleurs. Il y a des mesures bien plus fondamentales à prendre que l'indexation des APE.

Ne tombons pas non plus dans le piège de dire, à un moment donné, que les communes vont mourir et que la Région, comme elle l'a toujours fait, va payer. Je rappelle – Mme Laffut l'a très bien fait – que c'est un système qui a été mis en place en 2002, dans une situation en matière d'emploi qui n'était pas du tout la même qu'aujourd'hui. On est aujourd'hui en pénurie de main-d'œuvre, on était en pénurie d'emplois à cette époque. Je ne veux laisser personne sur le bord du chemin, y compris des personnes éloignées du marché du travail, mais à l'époque il était question de former des personnes de façon temporaire. C'était le but du dispositif APE à l'époque.

On a complètement changé. C'est aujourd'hui devenu une aide structurelle et pérenne aux communes par rapport à l'emploi. Il n'y a plus de critères, de formation, de resocialisation, et cetera. On a donc complètement changé.

En 2017 et 2019, j'ai voulu faire une réforme pour rendre ce système plus efficace. Pourquoi ? J'en suis assez fier, je suis le seul ministre de l'Emploi qu'a connu la Région wallonne depuis la mise en place de ce dispositif qui n'a pas signé un point APE à l'égard de n'importe quel employeur. J'ai entendu des communes de mon parti et d'autres partis, des associations qui m'ont dit « voilà à nouveau des demandes ». Auparavant, dans ce cas, on signalait simplement. C'est pour cela qu'on est passé d'un budget de quelques centaines de millions d'euros à un budget qui s'élève aujourd'hui à 1,4 milliard pour ce dispositif. Vous ne pouvez pas me critiquer : à l'époque, quand j'ai mené cette réforme, c'était aussi des critères politiques. Il n'y avait aucune transparence par rapport à ce dispositif. On était dans l'opacité la plus complète. Si bien que les ministres signaient des dispositifs d'aide à l'emploi pour des clubs sportifs de deuxième provinciale en football, de troisième provinciale par rapport à des organisateurs culturels. Il y avait évidemment une divergence du nombre, sans aucun critère objectif.

Je peux multiplier les exemples. Les institutions qui s'occupent de personnes handicapées qui disposaient de très peu de points APE par rapport à d'autres, qui en disposaient beaucoup en exerçant la même activité parfois avec beaucoup moins de personnes accueillies au sein de leurs institutions.

À l'époque, j'ai lancé un cadastre des points APE. Cela n'existait pas. On dit aujourd'hui qu'on va soutenir la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif a déjà bien aidé également la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'à travers ce dispositif, on a financé des enseignants, des puéricultrices – Mme Linard le sait –, du personnel dans les crèches. J'y reviendrai.

C'était déjà un dispositif avec lequel on était très solidaire avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, j'ai voulu proposer des critères objectifs ainsi que plus de transparence dans la mise à disposition. Cela dit, il apparaît évident qu'au niveau des communes, si on avait de l'argent plein les poches, on indexerait. On augmenterait même l'indexation et le nombre. Cependant, à un moment donné, on est également face à un défi budgétaire au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et on doit veiller sur tout dispositif. Dans cet esprit, je remettrai également sur la table les dispositifs d'aide à l'emploi qui concernent les entreprises, car il y a des effets d'aubaine. Quand une entreprise engage de toute façon une personne ; qu'elle le fait sans aide et que cette aide constitue simplement un effet d'aubaine pour l'entreprise, les moyens consacrés à ce type d'aide ne peuvent-ils pas être réutilisés de façon plus efficace et plus pertinente ?

Je remettrai donc en place tous les dispositifs d'aide à l'emploi.

Le dispositif APE – même si ce n'est plus des points – compte 69 170 travailleurs, dont beaucoup de

travailleuses et travailleurs dans une série de secteurs et 3 867 employeurs, que ce soit dans les pouvoirs locaux, que ce soit dans le secteur non marchand, que ce soit dans l'enseignement.

Je veux être vraiment très clair par rapport à la réforme qui sera portée. C'est à nouveau de la transparence et de l'objectivation. Alors, pourquoi ? C'était déjà l'objet même de la réforme en 2019, parce que vous êtes ministre de l'Emploi et tous les ministres viennent en demandant « il nous faut des aides complémentaires ». J'ai le courage de dire aujourd'hui qu'on ne saura pas augmenter le budget. Je vais revenir après sur les indexations, mais je ne vais pas venir au conclave budgétaire en réclamant que j'aimerais bien 200 millions d'euros en plus pour les APE, parce que j'estime qu'il faut encore aider davantage le secteur non marchand ou les pouvoirs communaux. J'aimerais bien le faire, mais je vous le dis franchement, ce ne sera pas une de mes demandes. Par contre, je veux responsabiliser les ministres fonctionnels. Je ne vais pas simplement signer un chèque en blanc en disant « Voilà, le ministre des Pouvoirs locaux a une enveloppe aujourd'hui qui correspond à x millions d'euros. On lui transfère, il en fait ce qu'il veut ». Évidemment que non. L'emploi va y rester le critère fondamental, mais en le responsabilisant, pour qu'il distribue en quelque sorte ces aides à l'emploi de la façon la plus pertinente et la plus efficace.

À un moment donné, on devra aborder les choses de manière générale. Je reviens sur le secteur sportif. Les athlètes de haut niveau aujourd'hui ont un statut et notamment grâce au dispositif APE. Va-t-on remettre cela en question ? Non, on veut tous encourager et soutenir le sport. Je verrai évidemment avec la ministre ; je ne vais pas anticiper le débat. Mais peut-on continuer à accepter que des clubs sportifs disposent d'aides à l'emploi quand d'autres n'en disposent pas ? N'est-ce pas injuste et inéquitable ? C'est un sujet que je vais remettre sur la table.

Deuxièmement, à l'intérieur d'une enveloppe, évidemment que je veux transférer le budget au ministre fonctionnel, mais pas pour qu'il fasse n'importe quoi. Je vais avec eux réfléchir à certains critères. Il y aura des critères qui seront identiques à l'ensemble des ministres, mais qui peuvent évidemment varier en fonction des compétences fonctionnelles. Mais l'objectif est bien celui-là : de responsabiliser pour qu'il puisse, de la façon la plus cohérente et la plus lisible, la plus transparente, la plus juste, expliquer et surtout répondre aux besoins. Et je mesure que la petite enfance, le secteur social et le secteur du handicap sont des secteurs qui nécessitent une attention particulière. Je rassure Mme Linard par rapport à la petite enfance et la création de 5 000 places : il y aura bien une volonté de soutenir ce secteur.

Le but est d'objectiver, de revoir le cadastre de façon transparente, et de responsabiliser les ministres

fonctionnels dans le cadre de l'ensemble de leurs compétences.

Par rapport à l'indexation, je rappelle qu'on était à peine à 1 milliard d'euros en 2019 au moment de ma réforme. Aujourd'hui, on est presque à 1,4 milliard. Je le dis, cela ne va pas mettre à mal les communes, même si elles vont évidemment devoir faire un effort. Je peux comprendre que l'on dise : attention aux décisions fédérales qui vont impacter les pouvoirs locaux, les Régions. Même chose en matière de pensions. Je ne suis pas responsable de ce qui a été décidé à l'époque en matière de pensions. C'est bien l'exemple d'une mesure qui a été prise au niveau fédéral sans en mesurer l'impact important pour les pouvoirs locaux. Cependant, on ne peut pas non plus, à l'inverse, dire : si l'on n'indexe pas, cela ne va pas être une mesure facile pour les communes. Et dire que la situation financière de la Région, ce n'est pas grave. Elle, elle peut gérer la différence.

On ne peut plus concevoir ça. On sait que les finances publiques sont plus que tendues, mais c'est aussi de notre responsabilité – les ministres, vous, les parlementaires – d'expliquer certaines mesures par rapport à l'objectivation, à la transparence du dispositif.

Je vais revenir sur l'indexation parce que je ne voudrais pas que l'on me dise que j'évite la question. Oui, au conclave budgétaire, je vais faire la proposition d'indexer le secteur non marchand et de ne pas indexer les pouvoirs locaux. C'est un choix que je fais. Je pourrais faire l'inverse. Mais je mesure que dans le secteur non marchand, peut-être que toutes ces aides ne sont pas bien affectées. Il faut faire des choix. Peut-être, prioriser à l'intérieur d'un secteur certains sous-secteurs qui en ont plus besoin aujourd'hui.

Concernant les pouvoirs locaux, je rappelle quand même – et l'on oublie de le dire – que l'on a d'abord distribué des aides en veux-tu en voilà. Deuxièmement, avant, il y avait la réduction des cotisations. Quand vous aviez un emploi qui disposait de points APE, à l'époque, vous aviez une réduction de cotisations qui était à charge du Fédéral.

Après, elle est devenue à la charge des Régions ; cela changeait tout. Comme je vous le disais, à un moment donné, on doit aussi comprendre et être solidaire envers les différents niveaux de pouvoir. C'est facile de dire que ce n'est pas très grave si le Fédéral doit payer davantage. Toutefois, quand c'est la Région, là, cela a été différent et l'on a vu une explosion du dispositif : 1,4 milliard dans le budget de la Région wallonne. J'espère que vous mesurez quand même ce que cela représente.

Voilà donc, par rapport à l'indexation, la proposition qui sera faite. Ce qui ne veut pas dire non plus que l'on ne peut pas réanalyser les besoins dans les pouvoirs locaux. Vous parlez des CPAS, des communes, et cetera.

J'anticipe, mais ce sont des réflexions et des questions. Je n'ai pas de tabou, pas de problème par rapport à cela, mais on est aujourd'hui dans une enveloppe budgétaire qu'il faut maîtriser. La proposition de l'indexation du secteur non marchand, c'est un choix politique, on l'assume. La non-indexation des pouvoirs locaux pour les raisons que j'ai évoquées.

À nouveau, si l'on en avait les moyens, on y réfléchirait peut-être différemment, mais aujourd'hui, dans toute politique et dans tout dispositif que l'on va mettre en place ou que l'on va revoir, l'impact budgétaire ne peut pas être négligé. Nous serons attentifs au niveau des communes, mais je pense que d'autres débats, d'autres dossiers – on a parlé des pensions lors de discussions au Fédéral – sont bien plus importants qu'une non-indexation des pouvoirs locaux puisque, comme je l'ai dit, les communes ont optimisé les réductions de cotisations et vous n'aviez presque pas de travailleurs dans certaines communes qui n'avaient pas un point APE pour bénéficier de la réduction de cotisation.

Aujourd'hui, il est légitime de se demander si la Région, par rapport à ses moyens financiers, n'a pas été trop généreuse envers les communes. On a toujours pris sur nous, mais il faut aussi responsabiliser les communes.

Quand une commune engage un ingénieur ou un architecte via un dispositif d'aide à l'emploi, on se situe à l'opposé de l'esprit de ce dispositif. C'est un fait, on ne va pas revenir nécessairement à l'objectif initial de ce dispositif, mais je souhaiterais que dans la réforme APE, on puisse mobiliser des personnes plus éloignées du marché du travail que des ingénieurs, des architectes, ou des personnes qui, automatiquement, vont travailler dans le secteur privé ou dans le secteur public. Ces personnes doivent-elles bénéficier du dispositif APE à l'instar d'autres publics plus fragiles, plus éloignés du marché du travail ? C'est une réflexion que je compte mener dans les jours et les semaines à venir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Il est clair que vous allez refuser ou geler l'indexation de 20 000 équivalents temps plein qui concernent les pouvoirs locaux, et qui, comme je l'ai dit, sont des emplois essentiels pour qu'une ville soit agréable pour ses citoyens, mais également pour tout ce qui est relatif au social dans les villes comme Charleroi ou Liège : les CPAS, les gardes d'enfants, les puéricultrices et les éducateurs vont en être impactés.

Dans votre réponse, vous réunissez deux choses dans le même tiroir. Contrairement à ce que certaines formations politiques pourraient croire, le PTB n'est pas toujours pour ouvrir les cordons de la bourse de manière

ouverte et sans discernement, pas du tout. Je pense que vous avez raison d'évaluer une mesure d'aide à l'emploi et je suis d'ailleurs content d'entendre que ce ne seront pas uniquement les emplois sociaux qui seront impactés, mais aussi les aides aux entreprises.

L'argent doit être dépensé utilement, en faisant œuvre de transparence et de bonne gestion. Mais le fait de ne pas indexer les points APE pour les pouvoirs locaux ne constitue pas une mesure d'évaluation, mais une mesure linéaire. Si vous disiez que l'on va analyser le bon emploi de ces emplois APE à Namur, à Charleroi, à Liège, à Seraing et que certains emplois sont à revoir, il s'agirait d'une évaluation de bon aloi. Cependant, ici, il s'agit d'une mesure linéaire qui va impacter sévèrement les communes.

Je n'ai jamais dit – on peut exagérer le discours de qui l'on veut – que les communes allaient mourir. Je n'ai jamais dit cela. Par contre, j'ai utilisé votre cadastre. Vous avez fait un cadastre très utile, dans lequel il suffit de regarder l'évaluation de l'indexation prévue par le Bureau du Plan notamment – j'invite tous les parlementaires à le faire – pour prévoir les pertes pour les communes.

Par exemple, la ville de Seraing – votre chef de cabinet la connaît très bien – a eu un débat au conseil communal dans lequel ils prédisent perdre 1,2 million d'euros. Ce n'est pas rien pour un budget compliqué. Pour des villes plus importantes comme Liège ou Charleroi, il va être compliqué de faire le choix de ne pas avoir ces emplois APE ou faire le choix d'aller chercher le manque à gagner dans les poches des citoyens. Par conséquent, oui, les conséquences sont sérieuses.

Quand Mme Laffut parle des méthodes du PTB, je remarque que mes collègues Ecolo et PS ont évoqué la même chose sur le fond et que l'on ne les accuse pas d'avoir des méthodes bizarres. Ce n'est pas grave, mais je constate que l'on ne s'entendra pas là-dessus.

Quand on parle des méthodes du PTB, j'ai envie aussi de parler de la méthode du MR : quand M. le Ministre dit cinq fois le mot « transparence » au cours de sa prise de parole, il serait totalement transparent de dire plutôt aux communes quelles sont les conséquences de cette mesure et de ne pas attendre le mois de novembre pour communiquer les chiffres aux communes.

Quelle est la méthode du MR ? Il s'agit de faire campagne par exemple dans ma ville, Charleroi, en disant que l'on va la rendre plus sûre, plus agréable et plus facile à vivre pour les citoyens tout en cachant qu'au mois de novembre, on va s'attaquer au budget des citoyens, à leur portefeuille, avec de nouvelles taxes ou de nouvelles difficultés. La méthode du MR n'est pas transparente ; c'est de tromper les gens. C'est de dire : « On va soigneusement cacher les conséquences

financières de nos choix jusqu'après les élections communales » et c'est inacceptable.

Je suis pour la transparence totale, donc communiquez, ayez le courage, MR-Engagés, de communiquer maintenant les conséquences des mesures que vous allez prendre au niveau régional sur ce qui va se passer au niveau communal.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – À mon tour de remercier M. le Ministre pour ses explications. Je me permets de revenir sur deux ou trois éléments, notamment de réagir par rapport à ma collègue Mme Laffut, avec qui on a quand même travaillé sur la réforme. La réforme a été imaginée ensemble, d'une manière transparente et concertée, il y a quelque temps. C'est vrai que quand on change de camps, on change d'option, mais ce n'est pas grave. Je note, Madame Laffut, que l'on a, avec Ecolo, concerté, négocié la réforme pour pouvoir sauver des emplois.

M. le Ministre parle de 1,4 milliard d'euros, ce chiffre revient constamment, mais derrière ce chiffre il y a des hommes et des femmes qui travaillent, qui apportent des réponses à des préoccupations au niveau de nos pouvoirs locaux : communes, CPAS, les crèches, les écoles, et cetera. Ce sont des hommes et des femmes qui travaillent et qui, en contrepartie, dépensent, participent à l'économie locale. Ils participent aussi à la richesse de notre pays. Il est essentiel de le rappeler. Ce n'est pas en privant les gens de moyens que l'on participe à la prospérité d'une région.

Monsieur le Ministre, on ne prévoit pas l'indexation. Je pense que vous êtes quelqu'un de raisonnable, vous allez quand même y réfléchir et en discuter. C'est vrai que l'on fait des déclarations pendant les vacances d'été, mais ensuite la réalité du terrain nous rattrape et ensemble on va – je l'espère en tout cas – retrouver...

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Ce n'est pas mon style, je vous rassure, ou je vous inquiète.

M. Mourad Sahli (PS). – Il n'y a pas de souci.

En ne prévoyant pas d'indexation pour les APE dans le secteur public, les pouvoirs locaux ne pourront pas maintenir les emplois APE, sauf à trouver d'autres solutions, c'est-à-dire à taxer les citoyens pour pouvoir maintenir ces emplois qui sont utiles et nécessaires.

Par conséquent, le groupe socialiste déposera aujourd'hui une motion demandant au Gouvernement wallon de maintenir l'indexation des subventions pour l'emploi pour l'ensemble des dispositifs APE, en ce compris pour le secteur public. Pour le groupe socialiste, il est essentiel de maintenir ces financements pour sauvegarder non seulement les emplois des

nombreux travailleurs APE au sein des pouvoirs locaux, mais aussi garantir les différents services offerts à la population.

Vous savez, quand on est une mère seule qui doit envoyer ses enfants à l'école ou à la garderie, et cetera, il convient que ces enfants soient bien accompagnés.

Pour terminer, Mme Laffut disait que nous sommes en manque d'emploi, mais pas en manque de main-d'œuvre. Je rappelle quand même qu'en Wallonie – je parle sous le couvert de M. le Ministre – il y a 200 000 demandeurs d'emploi pour seulement 40 000 offres d'emploi. Je trouve un peu caricaturale la réflexion de Mme Laffut.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ferai une petite parenthèse à l'entame de cette réplique : je ne partage pas les propos de Mme Laffut sur le fait que les 65 000 emplois qui ont des points APE soient une variable d'ajustement pour redresser la Wallonie. Derrière ces points, il y a des emplois et nous en avons bien besoin.

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éclaircissements sur certains aspects, particulièrement en ce qui concerne l'Enfance. On sait combien nous avons travaillé ensemble à produire de nouvelles places en crèche, parce qu'elles sont fondamentales, tant pour les enfants qui bénéficient d'un vrai accueil, mais aussi pour les familles qui en ont besoin pour aller travailler, se former et autres. C'est fondamental.

Vous avez dit que vous gardiez un point d'attention réel sur les points APE qui sont indispensables à la création de la moindre place en crèche en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est notre accord de coopération qui existe entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un triptyque : il y a les infrastructures qui sont prises en charge par la Région, il y a l'ONE qui prend une part de fonctionnement, mais il y a les aides à l'emploi. Sans ces APE, on ne sait pas ouvrir de nouvelles places. Il faudra y être attentif. Toutefois, vous l'avez dit, vous y serez attentif.

En ce qui concerne les communes, j'entends bien que votre Gouvernement doit faire selon sa propre volonté, selon ses propres choix qu'il a fait au niveau européen de se mettre des propres balises restrictives sur les budgets, choisit de ne pas vouloir indexer les points APE dans les finances communales. Je ne suis pas étonnée de votre part, Monsieur Jeholet. Nous avons déjà eu des discussions sur les questions d'indexation ensemble et nous n'avons jamais été d'accord sur ce principe. Pour moi, l'indexation, que ce soit des points APE ou de tout subside qui a trait à des emplois, est la meilleure manière de maintenir ces emplois, particulièrement dans le secteur public. C'est comme cela que, après la crise du covid et la crise de l'énergie,

nous n'avons pas perdu d'emplois, par exemple dans le secteur de la culture, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les communes, derrière les points APE, il y a énormément de personnes, entre autres de femmes, mais beaucoup de services à la population. Toucher à l'indexation, c'est potentiellement mettre à mal ces services, que ce soit par exemple des espaces numériques, les EPN – il y a des APE qui vont entre autres vers ces services, qui permettent de lutter contre la fracture numérique –, que ce soit dans certains services sociaux, à partir des communes, que ce soit dans les services extrascolaires. Beaucoup de ces services sont soutenus, entre autres par des points APE qui, je le reconnais, au départ, n'étaient pas pensés pour apporter un soutien pérenne ou structurel à certains emplois. Néanmoins, aujourd'hui c'est le cas. Peut-on alors se passer de ces aides à l'emploi et de l'indexation qui va avec ?

Puis, je voudrais vous suggérer une troisième piste intéressante en ce qui concerne les points APE. Aujourd'hui, nous savons que, partout en Fédération Wallonie-Bruxelles et donc en Wallonie aussi, il y a énormément de personnes qui travaillent, mais qui ne sont pas reconnues comme travailleuses. Contrairement à votre président qui fait une chasse aux chômeurs, je préfère potentiellement faire une chasse au chômage et voir comment on peut créer de l'emploi.

Dans les écoles, énormément d'accueillantes travaillent sous des contrats extrêmement précaires, que ce soit sous contrat ALE, que ce soit sous contrat de bénévolat. Toute une partie de ces personnes est demandeuse d'avoir de vrais contrats. Avec potentiellement des points APE qui seraient donnés aux différents pouvoirs organisateurs, qu'ils soient publics ou pas, on pourrait pérenniser certains emplois.

Je vous suggère donc cette piste de réflexion : dans certaines communes, n'aurait-on pas un intérêt à fournir des APE pour soutenir ce type d'emploi et donc sortir du compte de chômeurs, particulièrement des chômeuses, des femmes qui travaillent déjà ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je voudrais simplement dire à M. Sahli que ce n'est pas parce que l'on est d'un côté ou de l'autre que l'on change de position. Ma position a toujours été la même. On a voté cette réforme par loyauté et l'on a fait part de tous nos points d'attention et des choses sur lesquelles nous n'étions pas d'accord. Vous pouvez aller lire toutes mes déclarations.

Dire que je tiens des propos caricaturaux alors que vous parlez de licencier et de mettre à mal des services, c'est un peu particulier. Je pense que ce système a été complètement dévoyé. On le voit dans nos communes, vous ne parlez que de services, d'accueillantes, et cetera. M. le Ministre a eu l'occasion de le rappeler, je suis bourgmestre depuis 18 ans et, dans toutes les

communes aux alentours, ce dispositif APE a été complètement détourné. Vous savez tous très bien aujourd'hui que beaucoup d'emplois sont sous dispositif APE, mais que ces emplois auraient été là même sans points APE.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Les gens cherchent un emploi, ils veulent aller dans une commune, ils vont chômer un jour et ils sont sous dispositif APE. Les communes les auraient de toute façon engagés. C'est ainsi que cela fonctionne aujourd'hui dans les communes et dans les pouvoirs locaux.

Vous parliez de la ville de Seraing que je ne connais pas, qu'elle perdrait 1,2 million d'euros. Je viens d'aller voir son budget pour 2024, il a été approuvé avec un boni d'un solde positif de 1,3 million d'euros.

Faites confiance aux communes, laissons-leur la possibilité de gérer leur personnel comme elles le font. On n'a pas dit que demain on allait enlever tous les points APE. M. le Ministre a rappelé que des structures avaient vraiment besoin des points APE. C'est évident que toute une série de secteurs, sans les points APE, ne pourraient pas survivre et tout le monde en est conscient.

Nous étions hier dans une situation où c'était une explosion des budgets, où il n'y avait aucune transparence, et la méthode du MR aujourd'hui est l'évaluation, la responsabilisation, l'équité et l'efficacité. C'est ce dont nous avons besoin, dont la Wallonie a besoin et dont les citoyens ont besoin.

Mme la Présidente. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango. La première, motivée, a été déposée par M. Sahli, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 43 (2024-2025) N° 1), la deuxième, motivée, a été déposée par M. Mugemangango (Doc. 44 (2024-2025) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Laffut et M. de Wasseige (Doc. 45 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de Mme Dejardin**

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « la cessation de la production de Copeland
à Welkenraedt, le désarroi de ses travailleurs et
l'avenir économique du site »**

**Question orale
de M. Mockel**

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « la fermeture de la ligne de production sur
le site de Copeland à Welkenraedt »**

**Question orale
de Mme Mauel**

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « la situation de Copeland à Welkenraedt »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme Dejardin, sur « la cessation de la production de Copeland à Welkenraedt, le désarroi de ses travailleurs et l'avenir économique du site » ;
- M. Mockel, sur « la fermeture de la ligne de production sur le site de Copeland à Welkenraedt » ;
- Mme Mauel, sur « la situation de Copeland à Welkenraedt ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas vous parler de mesures qui font mal, mais d'une fermeture qui fait mal à notre région commune et aux travailleurs de cette entreprise. Il s'agit de l'annonce brutale de Copeland de cesser ses activités de production à Welkenraedt, qui a été publiée le 5 septembre. Ainsi, 227 personnes sont directement frappées par la décision de Copeland d'arrêter la production sur le site alors que nous savons que 22 millions d'euros d'investissements nouveaux sont prévus pour le site d'Irlande du Nord.

Les justifications émises par Copeland sont diverses : la pression des prix, la compétitivité, la transition nécessaire vers des systèmes utilisant des réfrigérants à faible potentiel de réchauffement climatique. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre puisque j'ai relu les débats de 2018. Quand vous étiez alors ministre de l'Économie, vous avez été confronté à

une fermeture là-bas aussi, qui a coûté leur emploi à 70 personnes.

Déjà à l'époque, le centre de recherche européen de la firme avait été cité comme un atout pour l'avenir du site de Welkenraedt. On voit, quelques années plus tard, que, malheureusement, les fermetures continuent.

Face au désarroi du personnel qui tombe sous la procédure Renault, avez-vous rencontré la direction et les syndicats ? D'autres solutions à défendre sont-elles sur la table ? En effet, pour rappel, le montant des aides publiques via la réduction du précompte est évidemment important et, nous l'espérons, ne va pas servir à mettre en place le plan social de l'entreprise.

Disposez-vous également d'engagements fermes de Copeland au sujet du renforcement du centre de recherche et développement à long terme ? Pour combien d'emplois à créer ? Ne s'agit-il pas d'une annonce destinée de nouveau à masquer une suite tout aussi difficile dans un avenir proche ? De la même façon, quel était le montant des aides publiques en matière de recherche et développement pour cette entreprise et quels seraient les montants à l'avenir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis près de 50 ans, le groupe industriel Copeland produit des compresseurs sur son site à Welkenraedt.

Racheté depuis peu par un fonds d'investissement américain, Blackstone, il annonce le 5 septembre dernier la fermeture complète de leur ligne de production, ce qui signifie le licenciement de plus de 200 travailleurs sur un total d'un peu plus de 300 travailleurs.

Cette annonce a été un choc dans la région, pas seulement à Welkenraedt. Pour les travailleurs, les possibilités de préretraite sont assez limitées. De plus, sur les 227 travailleurs concernés, plus de 200 travailleurs ont un contrat à durée indéterminée. En 2018 il y avait encore des possibilités – vous vous en souviendrez certainement – de préretraite. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre de ce côté.

Le groupe a affirmé maintenir sa division recherche et développement. Comment en être sûr ? Il n'y a pas eu beaucoup de choses concrètes à se mettre sous la dent pour avoir l'assurance que ce sera effectivement le cas. Cette décision de fermeture de la ligne de production a été prise malgré les efforts continus du site et des travailleurs pendant cinq ans depuis la crise en 2018 pour réduire leurs coûts.

On espère tous, évidemment, que les négociations qui doivent encore venir entre l'entreprise et les délégations syndicales permettront d'amortir au

maximum les effets et de réduire au moins le nombre de licenciements secs.

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour savoir quels moyens et quelles procédures régionales vous comptez mettre en œuvre pour venir en soutien à la situation et aux travailleurs.

J'ai fait un peu le tour. Peut-être n'ai-je pas eu la bonne source, mais il n'y avait pas eu d'aides régionales à l'investissement. Pouvez-vous me le confirmer ou l'infirmer ? Y a-t-il des remboursements ou pas ?

La loi Renault prévoit que les acteurs régionaux, donc le FOREm, le SPF Emploi, ensemble, avec les syndicats, mettent en place une cellule de reconversion – ce qui devrait être fait – et assure des formations. Où en sont les préparatifs à l'heure actuelle puisqu'elle n'est pas encore mise en place ?

Quels soutiens régionaux spécifiques et efficaces seraient envisageables ou mobilisables pour pérenniser cette division recherche et développement et ces emplois qui seraient maintenus sur le site ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, vous l'aurez compris et vous le savez, que la décision de Copeland de cesser la production sur son site de Welkenraedt est préoccupante pour notre Région.

Tout comme mes collègues, j'ai appris avec beaucoup de regret que l'usine de compresseurs devra déplacer la production, faute de compétitivité et par manque de rentabilité sur le marché européen des produits fabriqués à Welkenraedt.

La raison de cette fermeture est très alarmante. Malgré de nombreux efforts fournis par cette entreprise, elle n'arrive pas à suivre sur le marché européen. C'est cette raison qui est la source des problèmes de l'économie wallonne.

Comme vous l'a déjà demandé Mme Dejardin, avez-vous eu des contacts avec les responsables de l'entreprise pour éventuellement agir sur les paramètres qui étaient à la base de leur décision ?

Pour les 70 % du personnel concerné par la perte de leur emploi – 227 employés –, c'est un gros choc pour ceux qui vont perdre leur emploi. Néanmoins, en raison justement de la pénurie de travailleurs qualifiés dans notre Région, je pense qu'il sera possible pour beaucoup d'entre eux de trouver rapidement un nouvel emploi puisque tout le monde est à la recherche de travailleurs.

Quels dispositifs d'accompagnement pour les travailleurs seront mis en place ? Sera-t-il éventuellement possible de rediriger les travailleurs vers d'autres employeurs de la Région, éventuellement

même en les formant à la langue allemande ? On se situe vraiment ici à la frontière linguistique, avec beaucoup d'employeurs du côté germanophone qui recherchent du personnel.

Le FOREm ou d'autres organismes seront-ils mobilisés pour faciliter l'insertion des travailleurs ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames et Monsieur les Députés, comme vous l'avez dit, le 5 septembre dernier, la direction de l'entreprise Copeland Europe à Welkenraedt a annoncé son intention de procéder à un licenciement collectif. Elle vise 201 licenciements, dont 41 employés et 160 ouvriers, sur un effectif total de 316 personnes.

Comme je l'ai déjà dit en séance plénière, puisque ce n'est malheureusement pas la seule entreprise en Région wallonne qui a fait part de son intention de procéder à un licenciement collectif, on se met à la place des travailleurs, mais aussi de toutes les familles concernées. Ce sont des annonces très compliquées, très difficiles sur le plan économique, sur le plan social, sur le plan familial.

Cette annonce a marqué le début de la procédure d'information et de consultation dite « procédure Renault », au cours de laquelle les interlocuteurs sociaux examinent la possibilité d'éviter des licenciements ou d'en atténuer les conséquences et de définir les modalités pour les travailleurs concernés.

C'est la règle habituelle dans le cadre d'une intention de licenciement collectif. Dans le cas de la confirmation du licenciement collectif et après la phase du plan social, l'employeur devra initier la mise en place d'une cellule pour l'emploi, conformément à l'arrêté royal de mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations, et proposer une offre d'outplacement aux travailleurs impactés. J'y reviendrai. Le FOREm assurera la direction de cette cellule pour l'emploi.

Aujourd'hui, l'objectif principal est de préserver un maximum d'emplois à Welkenraedt, mais une réduction de l'activité, et donc des effectifs, semble malheureusement inévitable en l'espèce.

Il est dès lors impératif de préparer dès maintenant l'accompagnement des personnes qui perdront leur emploi. C'est pourquoi j'ai mobilisé, le FOREm et ses comités sectoriels pour examiner dès maintenant les offres disponibles dans leur base de données et assurer ainsi une prise en charge rapide de ces travailleurs, notamment par la réalisation d'une liste des offres d'emploi équivalentes aux fonctions concernées, mais aussi la prise de contact avec des entreprises intéressées

par ce type de profil, tout comme les possibilités de formation sur mesure pour ces profils.

J'entends la suggestion de Mme Mauel et l'attention portée à la langue allemande, vu la situation géographique de Welkenraedt, à la frontière de la Communauté germanophone.

Des discussions seront également engagées ces prochains jours avec le FOREm et Wallonie Entreprendre pour explorer des solutions complémentaires et élaborer ensemble une feuille de route.

Du côté des aides à l'investissement et en complément des éléments principaux qui me paraissent concerner les aspects liés à la reconversion du personnel de l'entreprise et la possibilité de soutenir des activités de recherche et développement, puisque l'intention de l'entreprise a été différente pour les activités de recherche et développement, je confirme que cette entreprise n'a pas bénéficié d'aide à l'investissement par le passé.

Ce n'est pas parce qu'on a l'annonce d'une mauvaise nouvelle qu'à un moment donné, on doit se dire qu'on aurait dû peut-être aider davantage avec l'argent public. C'est qu'il n'y a pas eu de demande. Je ne dis pas que c'est le cas, mais c'est qu'il n'y a pas eu non plus de critères pour lesquels cette aide était possible.

Concernant le soutien au centre de recherche et développement qui subsisterait, celui-ci ne pourrait pas prendre la forme d'une aide à l'investissement, car l'entreprise se trouve dans une zone nécessitant la création d'une nouvelle activité pour pouvoir en bénéficier.

En ce qui concerne la recherche, je peux vous informer qu'il n'y a pas eu de demande d'aide à la recherche depuis 2005. Aussi, concernant les aides à la recherche, elles sont activables. Toutefois, je le précise, l'absence de site de production effective en Région wallonne sera pénalisante dans l'évaluation d'éventuels projets. Ce qui semble légitime, et ce sont les règles d'usage.

Voilà l'état de la situation. Mais soyez persuadé que nous restons, mon cabinet et moi-même, mais aussi avec le FOREm, avec Wallonie Entreprendre, en contact avec les différents acteurs du dossier et très soucieux de pouvoir limiter au maximum l'impact social et l'impact direct pour les travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour ces éléments très concrets. Malheureusement, dans cette catastrophe et ce drame, il

y a trois problématiques, vous en avez parlé longuement :

- le désarroi des travailleurs contre lequel vous mettez en place tout ce qu'il est possible de faire pour les accompagner au mieux, même si évidemment cela ne remplacera jamais un travail pour lequel souvent ils étaient là depuis de nombreuses d'années ;
- la cessation de production qui existe également dans d'autres endroits en Wallonie. Là, il y a une réflexion évidemment à se faire sur ces licenciements collectifs et voir comment la Wallonie pourrait éviter cela ;
- enfin, et vous n'en avez pas parlé, je pense. Il y a aussi l'avenir du site en cas évidemment de fermeture totale. Je pense qu'on doit aussi prendre les devants et réfléchir à comment la Wallonie pourrait aider pour que ce site retrouve de l'activité économique.

Notre collègue députée l'a dit tout à l'heure, le MR voulait être plus efficace, plus transparent, plus efficient. Donc, nous, au niveau du parti socialiste, on souhaiterait que la gestion des finances publiques le soit également. Il semble indispensable pour nous que les aides qui sont données aux entreprises puissent également être conditionnées ou au minimum récupérées en cas de non-respect, de délocalisation.

Je vous cite « Nous ne voudrions pas que la Région paie, paie, paie » ou l'État ici, puisqu'on nous avait dit qu'il n'y avait pas eu d'aides depuis un certain temps au niveau régional pour un fonds de pension dont l'actif est équivalent à deux fois le PIB de notre pays.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai entre autres aussi posé la question ici pour que vous, en tant que ministre, preniez position. Ce que vous avez fait aujourd'hui. Je vous remercie.

J'espère que beaucoup retrouveront un emploi bientôt. Mais il faut avoir à l'œil qu'il y a pas mal de personnes qui sont dans cette entreprise depuis longtemps et qui ont été affectées à des tâches très spécifiques. Et cela ne va pas être évident du tout pour eux de retrouver un emploi équivalent et valable.

Ce qui est annoncé pour la cellule de reconversion est très important. Elle doit être vraiment mise en place et il faut un bon accompagnement. Je pense aussi que l'accompagnement tel qu'on le conçoit aujourd'hui, notamment aussi par les représentants des travailleurs, est très important.

Si j'ai bien compris, on met cela en place sans délai puisque dans la DPR on a prévu des évaluations des cellules de reconversion. Avec l'ancienne formule qui, selon moi, fonctionne très bien, il faudra avancer pour être à côté des travailleurs.

Pérenniser l'unité de recherche et développement est important. Je vois qu'il n'y a pas d'annonce rassurante de ce côté-là. Mais en tout cas, ce sont des emplois précieux également. Une dernière question...

Mme la Présidente. – Monsieur Mockel, votre temps de parole est écoulé.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je peux ajouter un élément ?

Mme la Présidente. – Vous avez cinq secondes. Allez-y.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il faut voir aussi pour la cellule. Il y a un accord de coopération entre le VDAB, le FOREm et la DG. Dans le cas où plus de dix travailleurs sont concernés, il faudrait mettre cela en œuvre, et qu'il y ait également une cellule de reclassement pour les travailleurs qui habitent en Communauté germanophone. Je voulais juste attirer l'attention encore là-dessus.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Ce que vous avez fait est exactement ce que je voulais entendre : activer le FOREm pour la prise en charge des travailleurs, et éventuellement que le FOREm prenne contact avec l'Arbeitsamt de la Communauté germanophone. Si c'est de toute façon prévu par la réglementation, cela va être fait pour ceux qui habitent en Communauté germanophone.

Pour la cessation d'activité en Wallonie, comme vous l'avez dit, ce ne sera pas la première ni la dernière entreprise. C'est bien ce que je voulais dire au niveau des raisons de cet arrêt d'activité. Cela reflète bien la situation économique en Wallonie ; on devra y travailler avec beaucoup de force et d'énergie.

(Mme De Rodder, vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Tillieux
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « les travaux d'intérêt général obligatoires
pour les demandeurs d'emploi »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les travaux d'intérêt général obligatoires pour les demandeurs d'emploi ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, cet été, votre ministre-président wallon a déclaré dans la presse, à propos du travail d'intérêt général pour certains demandeurs d'emploi : « Je pense qu'il faut le rendre obligatoire. Il faut que ce soit contraignant ». Quelques jours plus tard, toujours dans la presse, le président de votre partenaire, c'est-à-dire Les Engagés, disait, lui : « Des travaux d'intérêt général obligatoires pour les chômeurs, c'est hors de question ».

Que lit-on dans la DPR ? On peut lire que « Les personnes les plus éloignées de l'emploi pourront disposer d'un accompagnement spécifique et multidisciplinaire de la part de l'opérateur tiers le plus pertinent pour lever préalablement les freins sociaux et professionnels identifiés à leur insertion sociale et professionnelle, et les inviter, le cas échéant, à remettre le pied à l'étrier en contribuant par d'autres moyens à la vitalité de la société ».

Cela étant posé, pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous éclairer sur ce que recouvrent les termes : « les inviter, le cas échéant, à remettre le pied à l'étrier en contribuant par d'autres moyens à la vitalité de la société » ? Les travaux d'intérêt général obligatoires font-ils partie de ce concept ? Quelle est au juste la position du Gouvernement à ce sujet ? Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, c'est un plaisir de vous de vous retrouver aujourd'hui dans cette commission, parce que c'est une longue histoire entre nous. Vous avez été à ma place ; j'ai été à votre place. On a toujours pu mener des débats, certes animés, mais toujours respectueux. Je suis convaincu qu'il en sera toujours de même sous cette législature.

En matière d'abord de politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi, c'est vrai que notre Gouvernement est ambitieux. Il y a 240 000 demandeurs d'emploi inoccupés, dont 120 000 chômeurs, c'est-à-dire 120 000 personnes qui bénéficient d'une allocation de chômage.

La remise à l'emploi est déterminante pour ces différentes personnes et également pour les entreprises qui ont besoin d'engager du personnel. M. Sahli, tout à l'heure, parlait de 40 000 postes vacants ; il s'agit de 40 000 postes déclarés vacants. Mais vous le savez, vous êtes en contact aussi avec les indépendants, les PME et les grandes entreprises. Il y a véritablement un problème. Toutes ces entreprises ne déclarent pas nécessairement des postes vacants, mais sont prêtes aujourd'hui à engager davantage de personnel.

L'accompagnement est indispensable. On a modifié les décrets. Je pense qu'il y a le décret, mais il y a

également la façon d'accompagner ces demandeurs d'emploi. J'ai l'humilité de reconnaître – je l'ai souvent dit – que ces 240 000 personnes ne sont pas dans la même situation. Ils ne sont pas tous proches du marché du travail. Il faut en être conscient. Il y en a qui sont éloignés du marché du travail, il y en a qui en sont très éloignés et d'autres qui en sont très, très éloignés. On doit avoir des solutions différentes pour remettre ces personnes au travail. C'est également dans leur intérêt. Le travail a un côté émancipateur qu'il ne faut pas négliger.

L'objectif de l'accompagnement intensifié, accéléré et sur mesure est vraiment au cœur de nos réformes.

Vous avez lu la DPR ; il s'agit d'éléments comme le fait de prendre rapidement la personne sous son aile, d'identifier ses compétences, d'examiner de façon plus précise l'employabilité pour que quand on propose aux entreprises des profils, cela corresponde à l'employabilité de la personne. J'ai déjà donné des exemples, je pourrais encore en donner. On a vraiment ce travail qui est qui est important.

Par rapport aussi aux travailleurs plus éloignés du marché du travail, il faut un parcours mobilisateur, articulant l'expertise de plusieurs opérateurs et au terme desquelles les demandeurs d'emploi auront acquis des compétences transversales nécessaires – on parle parfois des *soft skills* – à leur insertion sur le marché du travail, ainsi que les compétences métiers répondant aux besoins des entreprises.

Le FOREm, en tant que régisseur ensemblier, doit de manière proactive adresser ces personnes vers l'opérateur tiers le plus pertinent, permettant ainsi de lever toute une série d'obstacles.

Je le dis, je le redis et je l'assume : il y a dans le paysage, dans l'écosystème de la formation et de l'emploi, trop d'opérateurs aujourd'hui qui font parfois la même chose, qui se concurrencent, parfois même en termes de formation. Le FOREm et L'IFAPME, contrairement à ce qu'on dit parfois, se concurrencent. Il faut redéfinir des cibles différentes et redéfinir qui fait quoi, quel acteur est le plus à même, à un moment donné dans le parcours de recherche d'emploi d'une personne, de le prendre en charge, de l'accompagner et de le soutenir. C'est cette réforme que je souhaite vraiment mettre en avant.

Concernant les activités d'intérêt général, d'abord, précisons cela : dans « activités d'intérêt général », même si on entend et on voit ce que cela veut dire, il y a une connotation négative parce que l'on a l'impression de parler de sanction de justice. Il faut essayer d'oublier ce concept quand on parle de vitalité de la société, de travaux pour la collectivité, pour la communauté, parce que c'est vu de façon positive. À nouveau, dans le parcours de certains demandeurs d'emploi, je pense qu'on peut intégrer cette notion de vitalité de la société,

de communauté, de collectivité. Ce n'est pas un gros mot ou ce n'est pas injurieux à l'égard de ces personnes. Ces personnes ont, à un moment donné, besoin de reprendre confiance, besoin de se sentir utiles et d'être accompagnées au niveau d'une entreprise, d'une association ou d'un pouvoir public. Mais, cela ne doit pas être interprété comme une punition.

Par contre, c'est vrai que, quand vous avez des personnes qui ont suivi différents parcours – je ne stigmatise pas la personne, je stigmatise l'écosystème qu'on a mis en place –, on renvoie parfois une personne du CPAS au FOREm, puis à un SIS, puis dans une MIRE et puis je ne sais où. À un moment donné, on doit clarifier. Chaque opérateur doit avoir un public cible et ce public cible peut évoluer. Faire faire trois ou quatre formations au FOREm à une personne qui est éloignée du marché du travail n'a pas beaucoup de sens. Mais, à un moment donné, il faut arriver à ce que cette personne puisse se former à un métier et réintègre le marché du travail.

Je vois cela de façon positive dans le parcours du demandeur d'emploi, d'émancipation, mais aussi dans l'idée selon laquelle la collectivité a aidé la personne à augmenter ses compétences, ses qualifications. À un moment donné, il peut y avoir aussi un retour au profit de la collectivité et de la communauté, de la vitalité de la société – selon l'expression.

La réforme se prépare, je ne peux pas encore vous en préciser les modalités claires et définies, mais c'est en ce sens positif que je souhaite envisager les choses, demain.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cet éclairage – si je puis dire – puisque vous terminez en présentant comme « positives » des activités d'intérêt général au bénéfice de la collectivité. Je ne suis pas sûre que tout le monde le prendra de la même manière, tout dépendra évidemment de la façon dont vous allez aborder cette question.

Cela pose énormément d'interrogations. Bien sûr, il faudra trouver des moyens pour mettre au travail toutes ces personnes qui, à mon avis, sont aussi demandeuses. Le mythe de ceux qui n'ont pas envie est peut-être vrai pour certains, mais la grande majorité a vraiment envie d'être utile à la société. Il faudra amener ces demandeurs d'emploi vers la formation : cela constituera certainement votre plus grand job.

Cependant, il faut éviter la logique de culpabilisation. Il y a probablement cette notion quand vous parlez de sentiments négatifs par rapport à l'activité d'intérêt général, mais il y a aussi la culpabilisation de la personne. C'est tout un système, et même un « écosystème » selon vos termes. Par conséquent, il ne faut pas reporter la faute sur un

demandeur d'emploi, mais au contraire l'encourager à se former et à retrouver, peut-être, la voie de l'emploi.

Cela pose encore des questions notamment relatives à une concurrence entre ces activités qui seraient exercées gratuitement et celles qui seraient rémunérées pour les mêmes tâches, créant une espèce de concurrence déloyale. Il y a aussi la question de la valeur du travail, la question de la protection des travailleurs : sont-ils rémunérés ou non ? Comment cela va-t-il se passer ? La plus grande question est sans doute celle de l'encadrement. Cependant, nous aurons beaucoup de temps pour y revenir au cours de cette législature.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme De Rodder**

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « le financement des entreprises agréées
dans le secteur des titres-services »**

**Question orale
de Mme Van Walle**

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « les projets du Gouvernement concernant
les titres-services »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme De Rodder, sur « le financement des entreprises agréées dans le secteur des titres-services » ;
- Mme Van Walle, sur « les projets du Gouvernement concernant les titres-services ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, notre histoire est nouvelle et moins longue qu'avec Mme Tillieux, mais j'espère qu'elle sera tout aussi efficace et efficiente.

Lors de la présentation de la Déclaration de politique régionale en juillet dernier, nous avons pu lire que : « Le mécanisme des titres-services sera réformé en assurant les droits sociaux des travailleurs du secteur et en garantissant la maîtrise budgétaire du mécanisme et son approche de proximité. Préalablement, le financement

des entreprises agréées sera revu en vue d'assurer leur pérennité ».

Confirmez-vous que votre priorité est d'abord de revoir le financement des entreprises avant d'entreprendre une réforme du mécanisme ? Concernant la révision du financement des entreprises, quelles sont les pistes envisagées ? Faites-vous référence à la hausse du prix du titre-service et/ou au retour des frais complémentaires qui peuvent être réclamés aux clients ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, il est indiqué que le mécanisme des titres-services sera réformé et que « le financement des entreprises agréées sera revu en vue d'assurer leur pérennité ». Cette formulation et cet argumentaire rappellent étrangement ceux de la fédération patronale Federgon – le représentant des grandes entreprises commerciales du secteur.

En effet, dans son mémorandum électoral, Federgon demandait à la Région wallonne d'augmenter le prix d'une heure de titres-services de 5 euros pour l'utilisateur, soit 50 % du prix actuel, afin de « créer un cadre financier durable » pour le secteur.

La fédération patronale le justifie par une étude qu'elle a commandée à un bureau de consultance qui dit qu'une entreprise sur trois connaîtrait des problèmes de rentabilité et de liquidités.

Pourtant, l'an dernier, lors d'auditions organisées dans ce Parlement, des représentants syndicaux ont expliqué avoir analysé les comptes de 300 entreprises correspondant à 68 000 équivalents temps plein. D'après leurs calculs, celles-ci affichaient un taux de rentabilité de 7 %.

Si l'on prend une entreprise comme XLG, 11 millions d'euros de dividendes ont été versés ces cinq dernières années. Quand l'on prend Trixxo, l'entreprise numéro un du secteur, elle a fait 13 millions d'euros de bénéfices en 2022, tout en investissant dans l'immobilier – je pense à Trixxo Arena à Hasselt –, mais aussi tout en rachetant des concurrents à tour de bras. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, ils ont racheté la société d'intérim AM Group.

Il y a énormément d'entreprises très rentables dans le secteur des titres-services. Ces entreprises réalisent leurs profits essentiellement grâce à de l'argent public. Le secteur est subventionné à plus de 70 % par la Région, puisque pour chaque heure prestée par une aide-ménagère, l'entreprise reçoit 29,36 euros de la Région et 10 euros de l'utilisateur. Le montant du subside régional a aussi augmenté de plus de 5 euros en deux ans.

Il est frappant de constater que les profits sont très souvent réalisés au détriment de la santé des aides-ménagères. Non seulement les aides-ménagères du secteur gagnent à peine 14 euros par heure, mais en plus, elles travaillent souvent dans des conditions très difficiles et même souvent contraires à la législation du bien-être.

Le rapport de l'Inspection sociale publié en 2023 et en 2024 a montré des taux d'irrégularités allant jusqu'à 90 % dans le secteur. Ce non-respect du droit des travailleuses n'a pas été suffisamment sanctionné par la législation précédente.

Les entreprises représentées par Fedegon sont prêtes à aller encore plus loin dans leur quête de profit. Elles présentent une proposition qui leur permettrait de capter encore plus d'argent public pour augmenter leurs profits.

Pourquoi avez-vous repris la proposition de Fedegon dans votre DPR ? Pourquoi la DPR ne prévoit-elle aucune mesure pour s'attaquer aux mauvaises conditions de travail des aides-ménagères ? Trouvez-vous que les profits des entreprises sont plus importants que la santé des aides-ménagères ? Pourquoi voulez-vous faire payer les titres-services plus cher aux utilisateurs ? Estimez-vous que les profits des entreprises sont plus importants que le pouvoir d'achat de la population ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames les Députées, ce sont deux questions et deux approches un peu différentes. L'une est un peu plus nuancée que l'autre.

Le dispositif des titres-services est une pièce centrale de la politique wallonne de l'emploi. Il occupe près de 35 000 travailleuses sans condition de diplôme. Je dis « travailleuses », parce que ce sont majoritairement des femmes qui prestent tous les mois auprès de 300 000 utilisateurs de titres-services. Il contribue ainsi à réduire le travail au noir. C'était un des objectifs de ce dispositif qui a été revu pour assurer davantage de droits et de bien-être aux travailleuses. Ce dispositif assure un service de qualité et de proximité à la population.

Le Gouvernement s'est fixé quatre objectifs :

- garantir les droits sociaux des travailleurs et des travailleuses du secteur, ce qui est essentiel ;
- assurer d'une part la maîtrise budgétaire du mécanisme, et d'autre part, l'accessibilité du dispositif ;
- revoir le financement des entreprises en vue d'assurer leur pérennité.

Dans le secteur, vous le savez, une entreprise n'est pas l'autre. Il faut être attentif aux différentes entreprises qui ne sont pas toujours identiques dans la taille et dans le rayonnement.

Lors de la dernière évaluation du dispositif réalisé en février 2022, Idea Consult rapportait que 41,5 % des entreprises déclaraient être confrontées à des problèmes de rentabilité. Depuis lors, les crises sanitaires et énergétiques ont accentué la pression. Les retours du secteur, régulièrement relayés dans la presse, sont particulièrement alarmants.

Le précédent Gouvernement a décidé d'augmenter d'un euro le prix d'acquisition du titre-service pour arriver à 10 euros. Il est encore trop tôt pour évaluer définitivement la réforme, d'autant plus que les utilisateurs pouvaient encore utiliser leurs titres acquis en 2023 d'une valeur inférieure, et cela jusqu'au mois d'août de cette année.

Soyez assurées que je suis pleinement conscient des préoccupations relatives aux conditions de travail des travailleuses. Il faut cependant noter que le bien-être au travail ressort principalement des compétences de l'autorité fédérale. Le Gouvernement wallon n'a donc pas toutes les cartes en main, mais il apportera, dans la mesure de ses capacités, son concours à toute politique permettant d'augmenter la qualité du travail dans ce secteur.

La réforme visera à assurer la pérennité du secteur dans l'objectif de sécuriser les emplois. Les travaux d'analyse et de réflexion vont débiter. Nous n'en sommes pas encore au stade de la présentation d'une réforme. Nous ne manquerons pas d'échanger sur le sujet lorsque les avancées concrètes pourront être partagées. Nous serons bien évidemment attentifs aux travailleuses, à l'emploi et tout ce que cela génère.

Nous serons aussi attentifs au dispositif pour continuer à avoir un équilibre afin que le dispositif ne soit pas détourné. Je ne voudrais pas, demain, que l'on revienne à plus de travail au noir parce qu'il n'y a plus un équilibre entre les travailleurs ou les travailleuses, et les entreprises. Je n'ai pas de tabou, que ce soit clair. On refuse parfois des agréments. Je sais qu'il peut y avoir des abus, comme dans tout dispositif. Le danger, c'est aussi de généraliser et de considérer que toutes les entreprises de titres-services sont rentables ou réalisent des profits démesurés. Je serai attentif à cet équilibre dans le cadre des discussions et de la réforme prochaine.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. On n'a pas forcément les mêmes chiffres : en Wallonie, près de 50 000 personnes travaillent dans les titres-services, dont 97 % sont des femmes. La politique des titres-services a été efficace pour permettre à de nombreuses

travailleuses d'obtenir un emploi et de lutter contre le travail au noir. On est bien d'accord.

Il faut bien entendu assurer la pérennité des entreprises du secteur. J'entends que vous allez y être particulièrement attentif et que vous serez dans cette même trajectoire. La réforme mise en place en 2023, avec notamment l'augmentation du titre de neuf à dix euros, tenait compte de cette nécessité, avec toutefois un équilibre entre les aspirations des entreprises, des utilisateurs et des aides ménagères. En effet, si elle donnait de l'air aux entreprises, elle protégeait aussi les utilisateurs ; c'était du *win-win* pour tout le monde.

Elle assurait aussi la soutenabilité financière pour la Région en modifiant les paramètres d'évolution de la subvention régionale.

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que cet équilibre durement acquis soit respecté, entre la nécessité d'assurer la rentabilité du secteur, de rester attractif pour les utilisateurs, de poursuivre la valorisation des contrats, des aides-ménagères et de réduire la pénibilité du travail.

Il faut aussi veiller à ce que le prix reste suffisamment attractif pour les utilisateurs, sans quoi ils chercheront d'autres formules de travail au noir et ce sont les travailleuses qui seront les perdantes en termes de protection sociale. Nous serons donc très attentifs à ce projet et à vos travaux en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je ne manquerai pas de revenir dans les prochaines commissions sur la question. Pour mon groupe, les aides-ménagères et leur santé sont une priorité. Nous veillerons donc de très près que les mesures que vous allez prendre avec ce Gouvernement iront dans le sens d'améliorer les conditions de travail, le salaire et la santé des aides-ménagères, mais aussi de protéger le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons qui utilisent les titres-services.

Question orale de Mme Linard

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « les projets de territoires zéro chômeur de longue durée »

Question orale de M. Tzanetatos

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « le projet des territoires zéro chômeur de longue durée »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme Linard, sur « les projets de territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- M. Tzanetatos, sur « le projet des territoires zéro chômeur de longue durée ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, fin avril 2023, 17 projets avaient été sélectionnés par le gouvernement dans le cadre des Territoires zéro chômeur de longue durée. L'engagement de 104 millions d'euros entre 2022 et 2026 avait été confirmé pour leur mise en place, dont 52 millions d'euros par le FSE+ et 28 millions pris en charge par le Plan de relance de la Wallonie.

Vous venez de répondre à une de mes collègues qu'il faut envisager différents moyens pour accompagner les personnes sans emploi. Je rappelle donc que ces projets de Territoires zéro chômeur de longue durée constituent une expérience pilote innovante à beaucoup de points de vue en faveur des demandeurs d'emploi difficiles à réinsérer dans le monde du travail, mais aussi pour la population de ces territoires puisque les emplois ainsi créés, sans entrer en concurrence avec d'autres emplois existants, sont appelés à couvrir de nombreux besoins en termes sociaux, d'éducation, de santé, d'aide à la personne et de transition climatique, avec des emplois actuellement non pris en charge aujourd'hui.

Venue de France, cette expérience pilote se base sur le caractère volontaire de la démarche : c'est la personne, qui est en situation de privation d'emploi, qui choisit l'activité dans laquelle elle veut travailler. Les résultats de cette expérience sont excellents.

Sur le terrain, les gestionnaires des projets de Territoires zéro chômeur de longue durée sont inquiets de ne pas avoir de nouvelles du Gouvernement ; ce Gouvernement démarre, il faudrait juste les rassurer.

Certains projets sont en manque de trésorerie à ce jour : ils n'ont reçu qu'une avance de 25 % de leur subvention prévue pour 2024. Tant que la Wallonie ne verse pas sa part, le FSE+ ne verse pas la sienne. C'est un élément bloquant : les gestionnaires ne veulent pas prendre le risque d'engager des personnes si le financement n'est pas assuré.

Par ailleurs, il semble qu'un état de la situation a été rendu au FSE+ à la fin du mois d'août. Pouvez-vous nous faire un état des lieux des projets de Territoires zéro chômeur de longue durée ? Comment allez-vous assurer le financement des projets ? Y a-t-il des changements par rapport à ce qui avait été promis ? Comment allez-vous régler les problèmes de trésorerie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, je viens également avec les Territoires zéro chômeur, le grand projet qui a été initié sous la législature précédente qui visait à remettre une série de personnes à l'emploi avec des sommes importantes affectées.

Ma question concernait spécifiquement le projet de Charleroi puis je me suis dit que j'allais envisager le projet dans sa globalité dès lors qu'entre 2022 et 2026, 104 millions d'euros sont prévus pour un dossier qui est financé par le Fonds social européen et par la Wallonie.

On n'a pas encore beaucoup de retours sur l'efficacité. On sait que la méthodologie visait parfois des zones à ce point difficiles en termes de remise à l'emploi qu'elle pouvait, selon les points de vue, être remise en question. Quand on affecte des fonds, il est parfois plus facile – et c'est la clôture de la question que je vous avais adressée par écrit – de se concentrer sur des personnes qui peuvent être vite remises à l'emploi pour libérer des postes, les former et finalement libérer des postes qui demandent une moindre qualification et, dans un second temps, remettre ces personnes très éloignées du travail dans des emplois à une portée plus raisonnable, en fonction et au regard de leurs compétences.

J'aurais voulu savoir quel était votre regard sur ce projet. Quelle est la pertinence de remettre 750 emplois au regard de l'investissement global que j'ai évoqué, à savoir 104 millions d'euros de budget ?

Ne serait-il pas plus efficace d'améliorer les compétences de ceux qui sont déjà en emploi afin de libérer les postes moins qualifiés pour les chômeurs de longue durée, comme je viens de vous l'évoquer ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation. – Madame et Monsieur les Députés, comme le prévoit la DPR, une évaluation des projets du Plan de relance de la Wallonie a été lancée par le Gouvernement et nous attendons dans les prochaines semaines les résultats de l'analyse de l'IWEPS.

Ce projet, comme cela a été dit, est cofinancé par la Région, mais aussi par le Fonds social européen. Un budget initial de 104 millions d'euros a été prévu, avec l'objectif total de 735 emplois créés entre 2024 et 2026.

Je fais un petit calcul : le coût de la mise à l'emploi est de 140 000 euros par personne insérée. Vous avouerez que c'est un chiffre qui dépasse en tout cas mon entendement.

Il me revient par le Fonds social européen qu'à ce jour, en ce qui concerne les avances de trésorerie, en moyenne 50 % des budgets cumulés pour 2023 et 2024 ont été versés.

Concernant la mise en place du projet, il apparaît également que 17 opérateurs ont été sélectionnés. Ils sont à classer en deux catégories : dans la première, on retrouve les opérateurs où les activités ont démarré et où les emplois ont été créés, ce qui représente neuf opérateurs sur les 17 ; dans la seconde, on retrouve les opérateurs qui en sont à leurs prémices, c'est-à-dire en phase de démarrage des activités ou de création d'emplois.

D'après les informations communiquées par le Fonds social européen, une soixantaine d'emplois ont été créés, ce qui est loin de l'objectif de 735 emplois pour 2026, vous en conviendrez.

Le Fonds social européen a également soulevé quelques problématiques rencontrées par certains opérateurs sur la base des premières remontées. Il s'agit notamment de la difficulté d'identifier des activités innovantes lorsqu'il y a déjà de nombreux projets de mise à l'emploi sur le territoire, ou encore du temps que cela prend pour identifier les besoins et les filières d'emplois.

Je donne mon avis par rapport au souhait que la Wallonie devienne un territoire zéro chômeur de longue durée. C'est l'objectif de toutes les formations politiques. On s'est aussi inspiré d'autres pays, d'autres régions qui ne disposaient pas d'un écosystème comme le nôtre, qui ne disposaient pas d'opérateurs aussi nombreux qui s'occupent de formation et de réinsertion socioprofessionnelle avec des montants publics importants. C'est une couche supplémentaire qui m'interpelle. On verra l'évaluation que l'on en fera. Ce qui compte, c'est l'action, c'est l'accompagnement de ces demandeurs d'emploi, de ces chômeurs de longue durée. Comme j'ai répondu déjà à différentes questions ce matin, c'est cela qui doit nous sensibiliser. J'ai l'impression que l'on a été plus dans du *wording*, plus dans la communication de projets que dans l'action qui venait s'ajouter à un accompagnement, à une prise en

compte des demandeurs d'emploi de longue durée. En termes de cohérence, en termes de lisibilité, ce n'était peut-être pas à mon sens les projets les plus pertinents. J'attendrai l'évaluation de l'IWEPS dans quelques jours ou dans quelques semaines.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je reste un peu inquiète à propos de votre réponse liée à la trésorerie. J'entends bien que, selon ce que l'on vous a donné comme réponse, les budgets cumulés atteignent les 50 % pour 2023-2024. Avec cela, on dit tout et on ne dit rien. Il est important – je ne doute pas que vous le ferez – de pouvoir retourner vers les opérateurs le plus vite possible pour leur confirmer que des budgets qui étaient prévus vont leur arriver dans un délai le plus court possible. C'est important pour ne pas mettre à mal des véritables initiatives porteuses de fruits à maints égards. C'est également important pour pouvoir débloquer le financement européen, puisque c'est une condition nécessaire pour la suite.

Je resterai vigilante évidemment sur ce dossier, mais j'écoute aussi avec attention ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre. Je pense qu'il est intéressant de garder en tête deux éléments.

Le premier élément, c'est que nous avons, en Wallonie, des publics très différents parmi les demandeurs d'emploi. L'initiative des territoires zéro chômeur de longue durée touche un type de demandeur d'emploi ou de demandeuse d'emploi et balayer cette mesure pour cause de non-résultat dans certains cas – je n'ai pas dit que c'est ce que vous aviez dit – serait une erreur au regard de ce que cela peut apporter pour toutes les personnes qui trouvent un emploi, qui répondent non seulement à leur nécessaire émancipation, mais aussi aux besoins d'un territoire.

Le deuxième élément, c'est qu'il est intéressant de se dire que notre territoire a des spécificités par rapport à d'autres où la mesure a mieux fonctionné et qui amènent parfois des réponses différentes. Affiner les spécificités qui sont les nôtres, c'est important aussi pour comprendre comment mieux répondre aux besoins liés à la remise à l'emploi de toute une partie de notre population.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Tout comme vous, j'attends ce rapport d'évaluation. En effet, quand on fait le ratio budget/personnes remises à l'emploi, c'est effectivement énorme. Je peux entendre ce que Mme Linard nous dit, à savoir qu'il y a des spécificités qui dépendent du territoire et d'autres paramètres – grande ville ou non, où se situe le taux de chômage, et cetera. Néanmoins, le plus gros frein aujourd'hui à la

remise à l'emploi, ce n'est peut-être même pas la qualification, mais bien le coût que l'emploi représente pour les employeurs.

Je fais un parallèle avec ce qui a été fait au Fédéral. La meilleure mesure en termes de remise à l'emploi était le zéro cotisation qui a permis à des employeurs de prendre le risque, à moindres frais, d'engager quelqu'un et de le former. Aujourd'hui, il y a des tas de métiers dits en pénurie, pour lesquels les employeurs sont même prêts à payer ce que l'on paie en Belgique et en Wallonie pour pouvoir engager, et ce, alors même qu'ils ne trouvent pas.

Autant vous dire que si l'on affectait 104 millions d'euros à réduire le coût du travail pour certaines personnes, à savoir celles qui sont éloignées depuis deux ans, un employeur prendrait le risque de les prendre ou même prendrait le temps de les former pour qu'elles puissent être disposées et efficaces à gérer l'emploi qu'on leur propose. C'est un peu la philosophie du PFI. Comme employeur, je l'ai utilisé pour une secrétaire ; ce sont pour moi les formules qui marchent le mieux. Quand cela ne coûte pas pour l'employeur, on peut prendre le risque de prendre le temps de former quelqu'un et d'avoir quelqu'un qui est formé aux réels besoins de l'entreprise et de ses spécificités.

Question orale

de M. Martin

à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,

sur « les déclarations de M. le Ministre concernant la nouvelle approche en matière d'intégration sur le marché du travail »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Martin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les déclarations de M. le Ministre concernant la nouvelle approche en matière d'intégration sur le marché du travail ».

La parole est à M. Martin pour poser sa question.

M. Nicolas Martin (PS). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger sur vos déclarations au journal *L'Avenir*, le 7 septembre dernier, sur un sujet qui a fait l'actualité ces derniers mois et qui a mobilisé notamment les candidats lors des élections législatives, régionales et fédérales de mai et juin derniers.

Dans *L'Avenir*, vous indiquez que certaines personnes ne sont plus mobilisables et que, dans ce cas, on doit se tourner vers un autre suivi que celui du FOREm – un accompagnement social, médical, et cetera. Vous dites : « Cela ne sert à rien de faire semblant de former une personne que l'on ne parviendra

pas à intégrer sur le marché du travail. Ce n'est plus de la compétence du FOREm et c'est une autre approche qui doit être mise en place ».

Je me réjouis d'abord de voir que la nuance du propos tranche avec les propos excessifs de la campagne électorale. Dès lors, je m'interroge sur la mise en œuvre concrète de ces déclarations, et notamment sur le nombre de personnes que vous considérez – ou vos services – comme étant concernées par cette autre approche que vous appelez de vos vœux et qui est bien réelle. En effet, des gens ont besoin d'un accompagnement social de base – retrouver un logement décent, des personnes malades ou trop âgées – pour être réinsérables facilement sur le marché du travail.

Combien de personnes sont concrètement concernées, selon les estimations de vos services, par cette approche ? S'agit-il, pour une majorité d'entre elles, de chômeurs de longue durée, c'est-à-dire depuis au moins deux ans ? Quelle est l'approche que vous souhaiteriez mettre en place pour ces publics ? Avec quels opérateurs ? S'agit-il de renvoyer ces personnes vers les CPAS ? Auquel cas, évidemment, la question du financement de cette prise en charge se pose. À combien estimez-vous les moyens nécessaires pour mettre en place cette approche ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, comme souligné dans la Déclaration de politique régionale, et je l'ai déjà dit ce matin en répondant à plusieurs parlementaires : par rapport aux chômeurs aujourd'hui, par rapport aux demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas chômeurs et qui ne bénéficient pas d'une allocation de chômage – c'est 240 000 personnes en Wallonie –, mon but est de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Néanmoins, je suis conscient qu'il y a des personnes plus ou moins éloignées du marché du travail et que les solutions ne sont pas nécessairement les mêmes quand on parle du FOREm ou de la formation. Des personnes aujourd'hui ne s'inscrivent pas dans une démarche de formation.

Ce que j'ai voulu dire, et je confirme par rapport au FOREm, est qu'il ne sert à rien de s'entêter et d'essayer de leur faire suivre l'une et puis l'autre, et puis l'autre, et puis l'autre formation. Je pense qu'il y a peut-être un problème différent. J'ai parlé des *soft skills* tout à l'heure, et je pense que c'est un problème auquel on doit être attentif.

Même chose par rapport à l'écosystème – je pense que c'est une question de votre collègue tout à l'heure, je ne vais pas entamer la réponse. L'écosystème de la formation, de l'emploi et de la réinsertion

socioprofessionnelle, y compris les CPAS, est trop complexe aujourd'hui et n'est pas assez cohérent et lisible.

Le but est d'essayer de voir, parmi les acteurs qui existent, quel acteur peut à un moment donné... Parce que le demandeur d'emploi peut être aujourd'hui très éloigné du marché du travail, et j'espère, dans six mois, très proche du marché du travail. Il faut qu'il soit encadré et pris en charge par l'opérateur qui lui convient le mieux par rapport aux problèmes qu'il rencontre. C'est cela que je voulais dire et que je maintiens.

Pour répondre à votre question, « non mobilisables » n'est pas une formule que j'ai inventée. Par « non mobilisables », le FOREm entend des personnes confrontées à une combinaison de facteurs de type psycho-médico-social qui affectent durablement leur santé et/ou leur intégration sociale ou professionnelle, avec comme conséquence qu'elles ne sont pas en mesure de travailler dans le circuit économique normal ou dans le cadre d'un travail adapté ou encadré, rémunéré ou non. Selon les derniers chiffres du FOREm, on parlerait d'un peu plus d'un millier de demandeurs d'emploi concernés par ce statut.

Nous devons apporter une réponse spécifique et multidisciplinaire au regard des besoins des demandeurs d'emploi éloignés du travail. Pour compléter ce que je vous ai dit d'emblée par rapport à ces 1 000 personnes non mobilisables et les personnes qui sont proches du marché du travail, il y a encore toute une série de catégories. C'est un curseur : plus ou moins éloigné du marché du travail. Des réponses spécifiques doivent leur être accordées.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi dits non mobilisables, ils sont dispensés d'une recherche active d'emploi. Leur statut peut être renouvelé plusieurs fois et de manière illimitée, ce qui affaiblit considérablement leurs chances de retour vers l'emploi et qui ne résout en rien leur problématique.

Il doit être question d'un encadrement plus spécialisé, peut-être du CPAS, peut-être un encadrement psychologique, psychiatrique ou médical. C'est l'effort de la solidarité que l'on doit voir avec les différents opérateurs, en dehors des opérateurs d'emploi, de formation et de réinsertion socioprofessionnelle.

Qui peut le mieux accompagner ces personnes et les prendre en charge ? Je le répète, par rapport à ces personnes non mobilisables, mais même d'autres qui ne sont pas considérées comme non mobilisables, il y a d'autres solutions à apporter à un moment T que la formation au sein du FOREm.

Vous parlez des CPAS, et vous savez qu'il y a des accords de coopération entre les CPAS et le FOREm. Ils ne fonctionnent pas suffisamment. Quand on me dit qu'au sein des CPAS, il y a des cellules de formation, que l'on consacre beaucoup de moyens financiers et

humains à former des personnes au CPAS, ce n'est pas normal, ou alors on met en question l'opérateur de formation. On a un opérateur de formation ; il faut qu'ils soit adressés, orientés vers le FOREm ou un autre opérateur de formation.

Au CPAS – je le mesure, j'ai été mandataire local aussi –, les charges sont suffisamment importantes, même pas que financièrement, sur le plan humain. On doit avoir beaucoup plus de collaborations et de synergies entre les différents opérateurs. C'est dans ce sens que je veux aller, ne laisser personne au bord du chemin.

Cependant, je mesure la complexité de la tâche. Je le fais avec détermination, mais aussi beaucoup d'humilité. Dans un monde idéal et dans l'écosystème que l'on connaît, il ne devrait pas y avoir deux ou trois opérateurs.

Vous le savez, vous êtes mandataire local. Il y a des personnes d'une trentaine d'années qui pendant dix ans ont fait un parcours invraisemblable d'une structure, d'un opérateur à l'autre, et n'ont pas du tout « upgradé » leurs qualifications, leurs compétences ni même parfois leurs *soft skills*.

C'est un défi important pour les pouvoirs locaux, mais nos opérateurs régionaux doivent s'inscrire dans cette collaboration, ce travail, parce que c'est ainsi que l'on ne laissera personne au bord du chemin, y compris des personnes très éloignées du marché du travail.

Mme la Présidente. – Vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais je pense que le sujet intéresse l'ensemble des membres et je me suis permise de vous laisser aller.

La parole est à M. Martin.

M. Nicolas Martin (PS). – Merci à M. le Ministre pour sa réponse. Je partage une bonne partie de ce qui a été dit et je m'en réjouis. Contrairement aux échanges que j'ai eus avec son président de parti, nous sommes plus sur la même longueur d'onde, à savoir que les CPAS ne doivent pas se substituer au FOREm et au travail qui est réalisé par le FOREm. Chacun a son travail dans son domaine. On aura l'occasion de revenir sur ces sujets à de nombreuses reprises durant le reste de la mandature.

**Question orale
de M. de Wasseige
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « la prise en charge des travailleurs wallons
impactés par le plan social d'Audi Brussels »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la prise en charge des travailleurs wallons impactés par le plan social d'Audi Brussels ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce matin, les travailleurs de l'usine Audi à Bruxelles ont repris le travail. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation d'apaisement, mais nous devons rester vigilants. Depuis l'annonce du groupe Volkswagen de ne pas attribuer de nouveaux modèles à l'usine bruxelloise, la situation à Audi Brussels a fait couler beaucoup d'encre. Les manifestations de la semaine dernière, avec la confiscation des clés de véhicules par le personnel, illustrent bien la tension. Heureusement, ces récentes tensions entre ouvriers et direction chez Audi Brussels se sont quelque peu apaisées grâce à l'accord.

Cependant, l'incertitude concernant l'avenir de 3 000 emplois directs et de 1 000 emplois indirects reste bien réelle. De nombreux travailleurs, en particulier wallons – je vais y revenir – craignent pour leur avenir malgré cet apaisement temporaire. Deux mille neuf cent dix emplois directs, pour avoir un chiffre précis, seraient renvoyés à la maison, dont 45 % des travailleurs sont wallons. Aussi, près d'un millier d'emplois chez les sous-traitants, fortement impactés, dépendent de l'activité de l'usine. Ce drame social n'est donc pas uniquement bruxellois et affectera de nombreuses familles en Wallonie.

Dès lors, pouvez-vous tout d'abord préciser l'ampleur de ce drame social pour les Wallons qui travaillent directement sur le site de Forest, mais aussi pour les sous-traitants dont l'activité dépend étroitement de l'usine ?

Le Gouvernement wallon anticipe-t-il cette crise par des actions concrètes ? Je pense notamment à la mise en place d'une cellule de reconversion pour accompagner les travailleurs dans leur transition ainsi que des contacts avec la direction d'Audi pour explorer des solutions permettant de maintenir l'activité et prolonger les emplois. Des contacts ont-ils déjà été pris avec le FOREm pour préparer et accompagner les travailleurs concernés dans leur transition professionnelle ? Quelles interventions spécifiques sont envisagées pour les sous-

traitants qui se sentent abandonnés pour le moment dans les négociations ? Serait-il envisageable que les travailleurs de ces sous-traitants bénéficient des mêmes conditions que les travailleurs directs ? Cela s'était d'ailleurs vu lors du plan social de Ford Genk.

Cette situation, à tout le moins, est symptomatique d'un secteur industriel en crise en Europe. Derrière Audi, c'est toute l'industrie automobile qui est mise aujourd'hui en péril. Cette fermeture n'est pas la première et, hélas, probablement pas la dernière. Ce genre de situation se reproduira, affectant à nouveau des milliers de familles.

De manière générale, il est crucial d'anticiper dès maintenant des pratiques modernes et ambitieuses de réorientation professionnelle pour les travailleurs des industries menacées. La Wallonie a certainement un rôle à y jouer. Dans le cas où l'avenir ne serait plus dans l'automobile en Belgique – ce que l'on pourrait, hélas, craindre –, nous devons garantir que nos travailleurs, qui sont qualifiés et motivés, puissent se tourner vers d'autres secteurs en pleine expansion sans payer le prix d'un manque d'anticipation des producteurs européens et des décideurs wallons.

Dans ce cadre, comment le Gouvernement wallon se prépare-t-il à accompagner cette transition en termes de réorientation professionnelle dans un contexte où l'industrie automobile européenne est menacée par la mondialisation, contrainte à s'adapter aux normes environnementales nécessaires et soumise à rude concurrence, notamment chinoise ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, comme vous l'avez dit, le 9 juillet dernier, la direction de l'entreprise Audi Brussels annonçait, par courrier recommandé, son intention de procéder à un licenciement collectif. Cette annonce, comme pour d'autres dossiers, a marqué le début de la procédure d'information et de consultation dite « Renault ». Durant cette première phase, l'employeur consulte, pour rappel, les représentants des travailleurs. Ils examinent les possibilités d'éviter le licenciement collectif ou d'éviter un maximum de licenciements ou d'impacts pour le personnel. Cette étape de concertation sociale est le préalable au lancement d'une cellule de reconversion ou cellule pour l'emploi.

Cette intention de licenciement collectif et de potentielle fermeture d'Audi Brussels concerne potentiellement 2 920 travailleurs, dont 272 ouvriers et 648 employés, soit l'ensemble des travailleurs actifs sur le site. L'entreprise envisage que les licenciements interviennent en plusieurs vagues réparties de la manière suivante : une première qui concernerait

1 510 travailleurs, dont 1 250 ouvriers et 260 employés, celle-ci étant concernée par la réduction proposée des équipes qui passeraient de deux à une équipe. On peut évidemment, comme vous l'avez fait, se réjouir que les travailleurs aient repris le travail aujourd'hui et aient pu tomber sur un accord provisoire avec l'employeur. J'espère que l'on pourra continuer à avoir un esprit constructif et positif dans les discussions, puisque c'est une décision – comme beaucoup d'autres – qui impacte de nombreuses familles.

À ce stade, pour répondre à votre question concernant les sous-traitants, nous ne disposons pas de l'information objectivée sur les sous-traitants impactés. Toutefois, si un sous-traitant devait annoncer un licenciement collectif, l'entreprise concernée devrait également respecter la procédure Renault et, le cas échéant, mettre en place une cellule pour l'emploi.

Il me revient que le personnel, dans sa totalité, est composé de 40 % de travailleurs wallons, 40 % de travailleurs flamands et de 20 % de travailleurs bruxellois. Pour répondre à vos questions portant sur ce qui a été mené par mon cabinet et par moi-même, des contacts ont été pris avec mon homologue bruxellois pour faire un point sur la situation – vu que le siège Audi est situé en Région bruxelloise. Il revient à Actiris de mettre en place une cellule de crise avec le FOREm et le VDAB conformément à l'accord de coopération du 24 février 2005.

L'objectif principal est de maintenir un maximum d'activités sur le site afin de préserver le plus d'emplois possible. Cependant, une réduction de l'activité et donc des effectifs semble toutefois malheureusement à craindre. Il est donc impératif d'anticiper et de préparer dès maintenant l'accompagnement des personnes qui perdraient leur emploi. C'est pourquoi j'ai mobilisé le FOREm et ses comités sectoriels – comme dans d'autres dossiers – pour examiner dès maintenant les offres disponibles dans leur base de données. Afin d'assurer une prise en charge rapide de ces travailleurs, le FOREm est chargé :

- de la réalisation d'une liste des offres d'emploi équivalentes aux fonctions concernées ;
- de la prise de contact avec des entreprises intéressées ;
- d'informer sur les formations sur mesure pour ces différents profils.

D'autre part, des discussions seront également engagées ces prochains jours avec le FOREm et Wallonie Entreprendre pour explorer des solutions complémentaires, en ce compris pour les sous-traitants que vous avez évoqués, et élaborer ensemble une feuille de route. Soyez convaincus que nous suivons, avec les différents opérateurs concernés, ce dossier de très près.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui montre l'attention particulière que vous accordez à ces 40 % – c'est le chiffre que vous avez évoqué – ou 45 % – c'est le chiffre que j'avais – de travailleurs wallons. C'est un chiffre important, quel qu'il soit. Il me semble utile de mettre un focus sur les sous-traitants. Je note bien le fait qu'ils doivent respecter cette procédure Renault, mais c'est important de les prendre en compte pour ne pas qu'ils se sentent lésés.

Je note aussi la mise en place de cette cellule de crise conjointe entre les trois Régions. Il est intéressant d'associer, comme vous le dites, les comités sectoriels et Wallonie Entreprendre, notamment en envisageant des formations sur mesure. Il est important qu'il y ait également de nombreux contacts avec l'Europe, puisque c'est à ce niveau que se jouent différentes décisions importantes en termes de protectionnisme à l'égard de son industrie, comme cela a d'ailleurs été fait récemment, cet été, avec les taxes liées aux voitures chinoises.

Question orale de Mme De Rodder

**à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation,
sur « la suppression de certains opérateurs dans le paysage de la formation »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suppression de certains opérateurs dans le paysage de la formation ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, c'est la difficulté d'intervenir en toute fin, quand vous avez déjà, à travers vos différentes interventions, répondu à ma question. Je m'en excuse. J'imagine que vous aurez toutefois quelques éléments à me fournir.

Votre Déclaration de politique régionale précise que le Gouvernement s'engagera avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles « dans la voie de l'optimalisation du paysage de la formation tout au long de la vie sur son territoire ». Vous ajoutez également vouloir « mener une réflexion visant à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de l'écosystème de formation professionnelle ». Vous l'avez répété plusieurs fois aujourd'hui.

Dans ce cadre, la DPR précise que le rapprochement et la fusion entre opérateurs seront privilégiés. Tout

récemment, vous avez ajouté dans la presse, à propos des acteurs de la formation, que « il y avait trop de structures, de la concurrence, de la redondance. Il faut mutualiser, voire supprimer certains opérateurs. » Quels sont, selon vous, les opérateurs visés par cette suppression ? Sur la base de quelle analyse estimez-vous devoir supprimer certains opérateurs ? Quels sont les opérateurs redondants ou concurrents dont vous parlez ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, vous avez justement dit que j'avais déjà peut-être répondu à certains éléments de votre question, mais je vais vous rassurer, j'en aurai encore d'autres exclusivement pour vous.

Vous n'êtes pas sans savoir que, sous la législature précédente, et à mon initiative, nous avons pu – le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Gouvernements régionaux wallon et bruxellois – travailler de façon importante sur le renforcement transversal de l'enseignement qualifiant, mais aussi la formation professionnelle et en particulier l'alternance.

Il y a un constat, une photographie, un travail qui ont été menés par « Agir pour l'enseignement », APE. Ce n'est pas le même que le dispositif d'aide à l'emploi. C'est un travail conséquent de concertation avec l'ensemble des secteurs de consultation et de photographie – et de cadastre en quelque sorte – de qui fait quoi dans la formation, dans le qualifiant, dans la formation en alternance.

Plus loin que simplement le constat, ce sont des pistes de travail, des scénarii que l'on pourrait mettre en place pour être plus performant.

C'était assez nouveau d'avoir un dialogue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions. Cela n'a pas toujours été le cas et je suis convaincu que si l'on veut améliorer le niveau de notre formation, et notamment du qualifiant, de la formation professionnelle, de la formation en alternance, on doit travailler main dans la main.

Il faut aussi travailler sur l'orientation. J'ai apprécié la nouvelle rectrice de l'UCL qui disait que tous les jeunes ne devaient pas faire nécessairement l'université. On doit le rappeler, encore et encore. C'est vraiment important. Le jeune doit choisir une orientation qui le motive, qui l'intéresse. Il y a la formation de métiers aujourd'hui absolument fabuleux – des métiers technologiques, des métiers pour assurer la transition environnementale, la transition climatique, la transition digitale. On doit évidemment le rappeler.

Le constat d'APE portait aussi sur le manque de lisibilité et de cohérence dans l'écosystème de la

formation. Il y a trop d'opérateurs qui font la même chose, et avec des moyens publics importants. Je rappelle que l'emploi et la formation, ce sont 3 milliards d'euros par an en Région wallonne. Qu'il y ait parfois une concurrence entre certains opérateurs, on n'est pas les seuls à l'avoir si l'on regarde un *benchmark* à l'international, mais quand on est dans la redondance, dans la concurrence entre opérateurs par rapport aux moyens publics que l'on investit, là il y a un problème.

Par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, l'objectif de cet écosystème de formation, c'est de définir quel est, dans le parcours de formation et de réinsertion ou de la mise au travail de la personne, l'acteur qui est le plus à même à bien l'encadrer et à bien le suivre, à bien le soutenir. C'est ce que je peux faire.

On parle toujours du FOREm, mais quand l'on regarde en Région wallonne, nous avons :

- pas moins de 30 centres de formation gérés par le FOREm ;
- 22 centres de compétences organisés en propre ou en ASBL ;
- 7 ASBL constituant le réseau IFAPME dans 17 villes ;
- 157 centres d'insertion socioprofessionnelle agréés ;
- 13 centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés ;
- et j'en passe.

À un moment donné, il faudrait revoir cet écosystème.

Je réfléchis à la réforme. On aura certainement l'occasion d'en reparler, mais avec cette étude et le travail réalisé par APE, c'est le moment de redéfinir l'écosystème idéal, parce que l'on n'a pas les moyens publics de mettre dans tous ces opérateurs avec des résultats qui ne sont pas à la hauteur des moyens investis.

Plus fondamentalement, vous parliez du nombre de demandeurs d'emplois et de besoins des entreprises. L'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, ce sont évidemment des objectifs que l'on ne peut atteindre que si on revisite cet écosystème et ces différents dispositifs.

La Déclaration de politique régionale est claire : plus de lisibilité, plus d'efficacité, plus de cohérence. C'est travailler avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous partis confondus. Même si l'on a peut-être trop de difficultés à travailler ensemble, on partage les mêmes objectifs.

L'apprenant, à un moment donné, dans son parcours, qu'il soit chez un opérateur régional, qu'il soit dans une branche qui dépend de l'enseignement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas l'important, cela ne doit pas être un débat institutionnel, cela doit

être un débat d'efficacité et d'excellence dans la formation que l'on peut donner.

Je travaille donc sur cet écosystème, je consulte et je ne manquerai pas de revenir vers vous rapidement avec des propositions et un débat sur ce sujet qui me semble essentiel, si l'on veut que les jeunes puissent mieux s'orienter dans quelque formation que ce soit, que l'on puisse lutter contre l'échec dans les formations, dans l'enseignement. Il est également essentiel que l'on puisse améliorer la qualification et les compétences de nos jeunes et de nos moins jeunes, parce qu'il y a aussi l'aspect de formation continue avec l'enseignement de promotion sociale. Tout cela doit être intégré dans cet écosystème.

Je suis convaincu que, demain, quels que soient les métiers, l'exigence en matière de compétences et de formation sera plus importante. La formation est donc non seulement pour les jeunes, mais aussi pour tous les travailleurs et travailleuses, dans quelque secteur que ce soit. C'est un défi essentiel pour les prochains mois et pour les prochaines années, que ce soit en Wallonie ou ailleurs. J'espère que nous pourrions trouver des solutions pour tenter d'améliorer la situation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Pour poursuivre là-dessus, il faut aussi peut-être commencer par valoriser ces filières techniques et qualifiantes, puisqu'elles sont souvent, malheureusement, des filières de relégation et des filières d'échec. On peut avoir une approche meilleure dans l'orientation de ces jeunes en ne leur disant pas que l'université est le Graal, parce qu'actuellement un bon menuisier, un bon plombier gagne aussi bien sa vie qu'un universitaire. Il y a d'ailleurs des universitaires qui sont largement sur le marché de l'emploi, mais trop peu le savent aussi.

On doit donc pouvoir travailler aussi à cette meilleure valorisation pour que, quand on choisit ces filières techniques et qualifiantes, on puisse en retirer une certaine fierté. Actuellement, ce n'est pas le cas, il y a donc un gros travail à faire de ce côté.

J'entends que vous êtes pour l'instant sur le niveau état des lieux de tous ces dispositifs et structures. Vous pouvez compter sur nous pour être constructifs dans cette démarche, si elle vise, comme vous le dites, à l'amélioration du dispositif global pour permettre à ces jeunes de trouver un emploi épanouissant.

Question orale
de M. Sahli
à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la
Formation,
sur « le piratage de données de 70 000 usagers
de Wallangues et la sécurité numérique »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le piratage de données de 70 000 usagers de Wallangues et la sécurité numérique ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger sur le piratage des données de 70 000 usagers de Wallangues et la sécurité numérique. Cette initiative de la Wallonie date de 2011. La plateforme Wallangues est destinée à l'apprentissage en ligne des langues étrangères via une formation gratuite. Au fil du temps, elle a diversifié son offre et les moyens de formation pour améliorer les compétences linguistiques des Wallonnes et Wallons.

Parmi ses objectifs se trouve la valorisation de l'accès aux nouvelles technologies pour un partage de la connaissance. Ce 23 août, un *hacking* de la firme de la firme sous-traitante Wallangues en charge de la newsletter a visé les données personnelles de près de 70 000 usagers sur les 800 000 utilisateurs. Le Service public de Wallonie a détaillé les données visées : essentiellement identité, adresse mail, code postal, statut social, le temps passé sur le site, la langue apprise et le niveau atteint. C'est Altissia, filiale de l'UCL, qui gère le site de Wallangues, qui a été visée par cette *hacking*.

Le renforcement de l'économie numérique est un des points du développement de la Wallonie. Le programme CyberWal by Digital Wallonia en est un des ses piliers.

J'aurais aimé savoir quel est le bilan du piratage des données de Wallangues. Comment la faille a-t-elle été découverte ? Comment a-t-elle été supprimée ? Comment intégrez-vous cet événement dans la lutte contre les attaques numériques des entreprises ? Quelle politique de renforcement de la cybersécurité mettez-vous en place actuellement ?

Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'avancer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation. – Monsieur le Député, merci de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier, parce que c'est loin d'être un dossier anecdotique. Votre question met vraiment en évidence une thématique toujours plus présente dans l'actualité, à savoir celle du piratage informatique, dont la fréquence des attaques ne fait malheureusement qu'augmenter, que ce soit chez nous ou à travers le monde et notre Région, évidemment, n'est pas épargnée.

Le vendredi 23 août, le compte administrateur dans l'un des outils d'envoi de mailing d'Altissia, gestionnaire de la plateforme Wallangues, a été utilisé pour accéder aux données personnelles de certains utilisateurs. Il ne s'agit pas des bases de données d'Altissia qui ont été attaquées, mais de celles d'un sous-traitant de cette dernière. Altissia n'est averti de la faille de sécurité que le 26 août, soit trois jours plus tard, lorsque les pirates informatiques l'ont contacté en partageant un extrait de la base de données compromise.

Les premiers efforts des équipes d'Altissia ont été focalisés sur l'identification de la faille et l'analyse de toutes les bases de données utilisées pour identifier celles corrompues. C'est ainsi que le sous-traitant en question a été identifié. Immédiatement, Altissia a renouvelé le mot de passe du compte administrateur sur cet outil, a activé le système de double authentification et a désactivé tous les autres accès au *backend* de l'outil de ce sous-traitant.

Le lendemain de la découverte du *hacking*, une plainte a été déposée à la police. Il a également été entrepris d'identifier tous les utilisateurs potentiellement impactés, les données qui pourraient avoir été compromises et les clients auxquels ces utilisateurs appartiennent.

Les équipes de communication d'Altissia et ses gestionnaires de clients ont dès que possible envoyé une notification de risque de sécurité aux utilisateurs et aux clients potentiellement impactés. D'autres mesures ont été mises en œuvre par la suite. Ainsi, il a été entrepris de renouveler les mots de passe de tous les comptes d'administrateurs qui ont accès aux données personnelles des utilisateurs et d'activer le système de double authentification là où cela n'était pas encore fait et pas encore possible.

De plus, Altissia a procédé à une analyse antivirus de tous les ordinateurs de ses collaborateurs et prévoit de faire appel à une société spécialisée en cybersécurité afin qu'elle procède à un audit de sécurité et à des tests de pénétration tous les 18 à 24 mois sur ces systèmes, permettant de garantir que ce type d'événement ne puisse plus se produire.

Quant au bilan de ce piratage, pour une majorité d'utilisateurs, seule l'adresse a été compromise sans qu'aucune autre donnée personnelle ou d'apprentissage ne le soit. Toutefois, certaines données supplémentaires

d'une partie des utilisateurs pourraient avoir été compromises, s'agissant des noms et prénoms, de la langue, du genre, du code postal, de la date de naissance, du statut social et des données d'apprentissage. En revanche, aucun mot de passe n'a été compromis dans le cadre de cette faille de sécurité.

Le jeudi 12 septembre dernier, mon cabinet et mon administration ont réuni un COMAC réunissant les partenaires du projet que sont le FOREM, l'IFAPME, ou l'Agence du numérique. À cette occasion, il a été précisé que le cahier spécial des charges qui nous lie à la société Altissia prévoit bien que c'est à elle d'endosser toute la responsabilité et les dommages éventuels en cas de piratage informatique.

Un COPIL est prévu dans les prochains jours en présence d'Altissia afin de faire le point avec la société et tirer les enseignements qui s'imposent.

Pour répondre à votre question plus générale sur la cybersécurité, sachez qu'en Belgique, les réponses aux cyberattaques relèvent du domaine fédéral et sont couvertes par le Cyber Emergency Response Team, le CERT, du Centre pour la cybersécurité de Belgique. Cependant, l'Agence du numérique est reconnue comme partenaire de confiance et participe à diverses actions de gouvernance en matière de sensibilisation. Cette collaboration permet de renforcer la posture de cybersécurité des entreprises et organisations wallonnes en capitalisant sur les ressources avancées par l'AdN et divers acteurs locaux.

En Wallonie, depuis 2021, le programme Cyberwal by Digital Wallonia incarne l'ambition wallonne en matière de cybersécurité. Il fédère les acteurs wallons du cyber dans le domaine de la recherche et de l'innovation, mais aussi de la formation. Aujourd'hui, plusieurs initiatives sont lancées, couvrant la sensibilisation, l'outillage et la préparation des entreprises afin d'aider au maximum ces dernières à augmenter leur cyberrésilience.

À cet égard, prochainement sera mise en place une Cyber Response Team wallonne, une équipe dédiée à la réponse rapide et efficace aux incidents de cybersécurité, qui sera à disposition de trois secteurs spécifiques : les pouvoirs locaux, le secteur de la santé et les écoles. Cette CRT wallonne a été discutée, validée et soutenue par le niveau fédéral, qui garde une vue

d'ensemble sur les incidents en Belgique et apporte son support lors des moments critiques.

Voilà, de façon exhaustive, la réponse à vos différentes questions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous serons bien sûr à vos côtés pour vous encourager à continuer, à accentuer la vigilance et les efforts entrepris en matière de cybersécurité et de protection des données. Cela nous semble essentiel parce que nous avons régulièrement fait l'objet d'attaques dans tous les services et il convient donc de rester vigilant à ce sujet.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – La question orale de Mme Nikolic à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Martin, sur « le manque de soutien du Gouvernement wallon à l'égard des commerçants » ;
- M. Martin, sur « la stratégie économique et industrielle du Gouvernement wallon » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 47 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Charles Gardier, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Mme Anne Laffut, MR
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Nicolas Martin, PS
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Mourad Sahli, PS
Mme Éliane Tillieux, Présidente
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Patricia Van Walle, PTB

ABRÉVIATIONS COURANTES

AdN	Agence du numérique
AI	artificial intelligence (intelligence artificielle)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CERT	Computer Emergency Response Team (Équipe d'intervention d'urgence informatique)
ChatGPT	Chat generative pre-trained transformer (chat transformateur préformé génératif)
COMAC	Comité d'accompagnement
COFIL	comité(s) de pilotage
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRT	Cyber Response Team (Équipe de réponse aux cyberattaques)
DG	Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens (Communauté germanophone de Belgique)
DPR	Déclaration de politique régionale
EPN	espace public numérique
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PFI	plan de formation-insertion
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
SIS	service d'insertion sociale
SOGEPa	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UCL	Université catholique de Louvain
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)